



Rapport

6^{ème} Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel



Rapport du 6^{ème} Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel

Genève (Suisse), 6 et 7 septembre 2022

Sommaire

Sommaire.....	3
Introduction	5
Séance d'ouverture	7
Session plénière I.....	11
Retour d'expériences des États sur le 3ème cycle de l'EPU	11
Présentation 1 : Le bilan du 3ème cycle de l'EPU à l'aune des expériences nationales	11
Haïti.....	12
Niger	13
République Démocratique du Congo	14
Royaume du Cambodge	15
Mauritanie	16
Présentation 2 : Pistes d'actions envisageables pour le renforcement du 4ème cycle	18
Liban	18
Belgique	19
Luxembourg	20
Dialogue interactif	20
Session plénière II.....	23
Retour d'expériences des autres parties prenantes sur le 3ème cycle de l'EPU	23
Présentation 1 : Le rôle renforcé des parlementaires et des mécanismes régionaux des droits de l'Homme	23
Union Interparlementaire.....	23
Assemblée Parlementaire de la Francophonie.....	24
Commission des Droits de l'Homme à l'Assemblée nationale en République Démocratique du Congo	25
Conseil de l'Europe	26
OSCE	27
Dialogue interactif	27
Présentation 2 : Le rôle des INDH et des organisations de la société civile: bonnes pratiques, stratégies et défis dans la perspective du 4ème cycle de l'EPU	30
GANHRI	30
Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire	32

UPR Info.....	33
Centre pour les droits civils et politiques	34
Dialogue interactif	35
Session plénière III.....	38
Les partenariats techniques et financiers en vue du renforcement du 4 ^{ème} cycle de l'EPU.....	38
Présentation 1 : Appui de l'OIF en soutien aux États.....	38
Présentation 2 : Appui du HCDH sur le terrain	39
Présentation 3 : Le rôle du Coordonnateur Résident et de l'équipe de pays des Nations Unies	40
Présentation 4 : 15 ans du Fonds volontaire de l'EPU et stratégie à envisager pour le 4 ^{ème} cycle de l'EPU	42
Présentation 5 : Coopération au service du développement dans le cadre de l'EPU	45
Dialogue interactif	46
Cérémonie de clôture.....	50
Recommandations du séminaire.....	53
Conclusion	61
Annexes	63
Discours d'ouverture	65
Discours de clôture	76
Liste des participants	81

Introduction

L'Examen périodique universel (EPU) a été établi par la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolution adoptée le 15 mars 2006 et qui est à l'origine de la création du Conseil des droits de l'Homme. Dans le cadre de cette résolution, le Conseil a été chargé de « procéder à un examen périodique universel, sur la foi d'informations objectives et fiables, de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'Homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États ». Le 18 juin 2007, un an après sa première réunion, les membres du nouveau Conseil des droits de l'Homme ont approuvé un document sur la mise en place des institutions du Conseil ([A/HRC/RES/5/1](#)), qui a servi de feuille de route pour ses travaux. L'un des éléments clé figurant dans ce document était le nouvel Examen périodique universel. Ce mécanisme a été affiné au cours du processus d'examen par la résolution 16/21 et la décision 17/119. Ces deux documents ont apporté les modifications nécessaires concernant les modalités de l'examen au cours du deuxième cycle et des cycles suivants.

L'EPU se caractérise par une évaluation et une synthèse des réalisations des 193 États membres des Nations Unies en matière de droits de l'Homme. Cette revue par les pairs se veut, fondée sur les principes d'égalité de traitement entre les États, de coopération et d'universalité. Aussi, le dialogue constructif au cœur de ce processus, sur la promotion et la protection des droits de l'Homme, revêt une dimension inclusive, transparente, interactive et démocratique. En outre, cet examen, auquel le pays concerné est pleinement associé, tient compte de ses besoins. Il permet une contextualisation, vis-à-vis de ce dernier, garante d'une équité en matière d'évaluation de la situation des droits de l'Homme.

L'OIF est, quant à elle, une organisation intergouvernementale composée de 88 États, soit près de la moitié des États membres des Nations Unies, créée à Niamey en 1970. Tout d'abord, basée sous la forme d'une agence de coopération culturelle et technique, elle est devenue une organisation internationale en 2005. En 2000, l'organisation a pris un tournant politique avec, d'une part, l'adoption de la Déclaration de Bamako qui a introduit un mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme et, d'autre part, la Déclaration de Saint-Boniface en 2006, qui a créé un mandat sur la prévention des conflits.

Depuis 2006, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est engagée aux côtés de ses États membres dans la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et de ses mécanismes, et plus spécifiquement celui de l'EPU. Elle a notamment mis en place un programme d'accompagnement des États francophones pour la préparation à l'EPU à travers un *Guide interactif*, afin d'aider les États et autres parties prenantes de l'EPU à rédiger leurs rapports, à élaborer leurs plans de mise en œuvre et à assurer le suivi de manière concertée et dynamique.

À cet égard, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) et l'OIF, en coopération avec les États hôtes, ont organisé, depuis 2008, cinq séminaires francophones : Maroc en 2008 et 2010 ; Tunisie en 2011 ; Moldavie en 2014 et Sénégal en 2018. Ces rencontres sont devenues des forums d'échanges, de réflexion et de concertation entre les États et les autres partenaires pour une mise en œuvre optimale du mécanisme de l'EPU.

Ce 6^{ème} séminaire francophone sur l'EPU s'est inscrit dans un contexte de transition entre la fin du 3^{ème} cycle en janvier 2022 et le début du 4^{ème} cycle de l'EPU prévu en novembre 2022. Il a permis de rendre compte du suivi des recommandations du 5^{ème} séminaire francophone tenu à Dakar les 25-26 juillet 2018, notamment sur le renforcement des capacités des parlementaires. Après avoir examiné 193 pays au cours du 3^{ème} cycle de l'EPU et maintenu un record de participation des États de 100 %, il a semblé judicieux de dresser un bilan du 3^{ème} cycle et d'identifier les bonnes pratiques. Cette rencontre a été axée sur une mise en œuvre et un suivi renforcé des recommandations, sur les possibilités d'assistance financière et sur l'élargissement de la coopération entre les parties prenantes (parlements, INDH, société civile et mécanismes internationaux) relatives à l'EPU.

La première session du 6^{ème} Séminaire francophone sur l'EPU a été consacrée au retour d'expériences des États sur le 3^{ème} cycle et sur les pistes d'actions suggérées pour le renforcement du 4^{ème} cycle. Une seconde partie du Séminaire a été orientée sur le bilan du 3^{ème} cycle des autres parties prenantes, à savoir les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'Homme et la société civile. Pour finir, la dernière session a mis l'accent sur les partenariats techniques et financiers pour un renforcement du 4^{ème} cycle de l'EPU.

Sur le plan méthodologique, ce séminaire s'est présenté sous un format interactif, dans l'enceinte du Conseil des droits de l'Homme. Chaque expérience de l'ensemble des parties prenantes étant spécifique, il est apparu pertinent d'employer une méthodologie chronologique onusienne pour rendre compte des nombreux échanges.

Séance d'ouverture

M. Georges NAKSEU-NGUEFANG, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie à Genève et à Vienne a ouvert ce séminaire en saluant cet événement crucial marquant la coopération avec les États membres dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur des droits de l'Homme. Il a rappelé que la Déclaration de Bamako, texte normatif de l'OIF, a fait de la ratification des principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme, un objectif capital. C'est dans cet esprit que l'OIF s'engage aux côtés des États membres dans le cadre de l'Examen périodique universel, « l'un des instruments d'expression de la démocratie internationale ». Il a souligné l'importance de cette sixième rencontre afin de préparer le 4^{ème} cycle l'EPU dans une logique d'échange de bonnes pratiques pour une mise en œuvre effectives des recommandations acceptées. M. Georges NAKSEU-NGUEFANG a, pour finir, mis en évidence l'intérêt majeur de la présence des parlementaires et des autres parties prenantes à ce séminaire en vue du renforcement du mécanisme de l'EPU.

S.E. M. Federico VILLEGAS, Président du Conseil des droits de l'Homme, a tenu à exprimer sa gratitude à l'endroit de l'OIF et du HCDH pour leur collaboration. Il a ajouté que l'EPU s'est imposé comme l'outil le plus fondamental créé par la communauté internationale *via* le Conseil des droits de l'Homme. Il a souligné un record de 100 % de participation des États à ce mécanisme pour le 3^{ème} cycle y compris pendant la période de la pandémie de Covid-19, durant laquelle les modalités hybrides ont rendu flexible cette participation.

De même, il a noté, durant ce dernier cycle, une augmentation des recommandations acceptées. Il a mentionné deux éléments caractéristiques de la dynamique du 4^{ème} cycle pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD : l'appel à l'action pour les droits de l'Homme lancé par le Secrétaire général et son rapport intitulé « Notre programme commun » de 2021. Dans cette perspective, l'intérêt d'un impact plus important du mécanisme sur le terrain est primordial.

Il a encouragé un soutien financier plus accru aux ressources du Fonds volontaire de mise en œuvre des recommandations de l'EPU, qui fête ses 15 années, pour une amélioration indispensable de la coopération technique. Pour conclure, il a souligné le rôle clef du pouvoir parlementaire et judiciaire pour la mise en œuvre des recommandations en vue du 4^{ème} cycle.

S.E.M. Makaila AHMAD, Représentant permanent du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président du Groupe des Ambassadeurs francophones, a, tout d'abord, félicité le président du Conseil des droits de l'Homme pour son leadership particulièrement dans la dimension du multilinguisme. Par ailleurs, il a salué la tenue de ce séminaire pour une

meilleure préparation du 4^{ème} cycle de l'EPU. Il a souligné l'importance de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations. La présentation des différentes expériences nationales permettra de mettre en lumière les modes d'assistance qui ont prouvé leur efficacité.

S.E.M. Makaila AHMAD a également salué la présence des parlementaires, des représentants d'institutions nationales et d'organisations non-gouvernementales dans un esprit inclusif. Il a conclu en affirmant que ces échanges permettront une contribution des ambassadeurs du Groupe francophone plus importante et active dans les travaux du Conseil des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne l'évaluation et le recadrage du processus de l'Examen périodique universel.

Mme Asako OKAI, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies et Directrice du Bureau de crise du PNUD, a exprimé son enthousiasme à la participation du 6^{ème} Séminaire francophone. Elle a souligné l'importance du processus de l'Examen périodique universel dans un contexte de crise profonde. Mme Asako OKAI a rappelé l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de l'Homme, comme clef de voûte en vue de l'accomplissement de l'Agenda 2030. Pour y répondre, l'Examen périodique universel, les procédures spéciales et les organes de traités sont des outils indispensables, et de surcroît, nécessaires au développement à travers leurs corpus d'informations ainsi que leurs recommandations ciblées.

Toutefois, elle a précisé le besoin de combler le "fossé de coopération technique" existant entre le travail des mécanismes tels que l'EPU et la réalité de la mise en œuvre. En ce sens, le PNUD travaille avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et le Bureau de la coopération au développement des Nations Unies notamment en "important et exportant" les bonnes pratiques. À ce titre, la Directrice du Bureau de crise du PNUD a mentionné la publication d'un recueil d'études de cas soulignant le potentiel de l'EPU comme outil de développement durable, à partir duquel les trois tendances suivantes ont été observées :

- La volonté croissante des équipes de pays et des entités de l'ONU de s'engager largement dans le processus de l'EPU et à utiliser ses recommandations dans leur travail en tant qu'outil pratique de résolution des problèmes liés aux droits de l'Homme et au développement.
- Les recommandations de l'EPU sont de plus en plus alignées sur les plans nationaux visant à réaliser l'Agenda 2030. La nécessité d'aider les gouvernements à intégrer les objectifs en matière de droits humains dans les systèmes de suivi et d'élaboration des rapports sur les ODD, voire dans l'ensemble des systèmes de mise en œuvre des ODD est indispensable.
- Les entités de l'ONU adoptent une approche globale pour intégrer le processus de l'EPU au niveau national, par leur engagement avec les gouvernements, les parlementaires nationaux, la société civile et les organisations des droits de l'Homme.

Mme Asako OKAI a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur des droits de l'Homme : « Lorsque les nations progressent en matière de droits de l'Homme, les progrès en matière de développement suivent rapidement ».

M. Roberto VALENT, Directeur Régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes au Bureau des Nations Unies de Coordination des activités de développement (BCAD), a remercié les organisateurs de ce Séminaire, qui permettra l'échange de bonnes pratiques, de leçons apprises et proposera des orientations sur le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de l'EPU. Il a mentionné que le rapport du BCAD à l'ECOSOC sur les activités opérationnelles de l'ONU pour la coopération internationale au développement a mis en exergue la volonté de prioriser les droits de l'Homme pour répondre aux attentes des États de les aider à respecter leurs obligations et engagements en la matière.

Le Directeur Régional a félicité le partenariat du BCAD avec le HCDH, en particulier pour maximiser l'utilisation de l'EPU en tant qu'outil d'engagement central dans l'approche des droits de l'Homme au niveau des pays. Il a souligné l'utilisation croissante des recommandations acceptées de l'EPU par les équipes de pays des Nations Unies dans leur analyse commune de pays (CCA) et leur Plan-cadre de coopération pour le développement durable. Il a précisé que le 4^{ème} cycle de l'EPU, étant axé sur la mise en œuvre des recommandations reçues et acceptées par l'État, le rôle des Coordonnateurs résidents et de l'ensemble du système des Nations Unies est de ce fait plus pertinent pour maximiser l'utilisation de ce mécanisme des droits de l'Homme comme point d'entrée pour les politiques et l'action nationale relative aux droits de l'Homme. Il a précisé que les bureaux régionaux du BCAD ont travaillé avec le secrétariat de l'EPU pour la tenue de dialogues précoces avec les coordonnateurs résidents des pays prochainement examinés en vue du quatrième cycle (le Gabon, la Tunisie et le Maroc y ont récemment participé).

En conclusion, M. Roberto VALENT a réitéré le soutien du BCAD et des autres entités des Nations Unies, membres de divers réseaux interinstitutionnels au niveau des sièges et au niveau régional, au mécanisme de l'EPU.

M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche EPU au HCDH, a salué la tenue de ce 6^{ème} Séminaire francophone aux côtés de l'OIF, partenaire privilégié. Il a mis en évidence le caractère symbolique de la conduite du Séminaire dans la salle de conférence, emblématique du Conseil des droits de l'Homme où se réunissent les États et autres parties prenantes pour débattre des actions en vue de la promotion et la protection des droits humains.

Le Chef de la Branche de l'EPU a souligné que l'EPU - avec son 3^{ème} cycle qui vient de s'achever avec un taux de participation de 100 % des États membres représentés au plus haut niveau du gouvernement - est au cœur des efforts visant à incorporer les normes internationales des droits de l'Homme dans l'ordonnancement juridique interne et à les traduire en lois et politiques publiques cohérentes au niveau national. Il en est ainsi parce que les États se sont approprié le processus de l'EPU et prennent des décisions souveraines - au titre du point 6 de

l'ordre du jour du Conseil des droits de l'Homme - sur les recommandations qu'ils acceptent - accordant ainsi la priorité à l'action au cours des cinq prochaines années.

M. Gianni MAGAZZENI a souligné que le prochain cycle de l'EPU mettra l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. À cette fin, un rôle plus robuste pour les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi qui bénéficient d'un soutien politique au plus haut niveau, l'élaboration d'un plus grand nombre de plans d'action nationaux pour les droits de l'Homme - intégrés aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable - et un partenariat impliquant le gouvernement, la communauté internationale et l'ensemble du système des Nations Unies dans pays sont clairement nécessaires.

Le chef de la Branche de l'EPU a insisté sur le rôle crucial des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations qui relèvent du pouvoir législatif et sur le renforcement des acteurs du système judiciaire, des mécanismes régionaux des droits de l'Homme, des INDH et des ONG au sein du mécanisme de l'EPU. Il a encouragé l'élaboration d'un rapport à mi-parcours par le Gouvernement, le système des Nations Unies dans le pays et toutes les autres parties prenantes nationales. Selon lui, le lien entre la coopération au service du développement et la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU doit être renforcé au niveau multilatéral et bilatéral.

M. Gianni MAGAZZENI a conclu en exprimant l'espoir que les recommandations du séminaire aient un impact significatif sur le système national de protection des droits de l'Homme et donc sur la vie des personnes, en particulier les groupes les plus vulnérables.

Session plénière I

Depuis 2008, l'EPU a permis, à trois reprises, l'examen des 193 États membres des Nations Unies, avec environ cinq années d'intervalle entre leur passage respectif devant le groupe de travail. Cet exercice a permis aux États examinés d'adopter leur propre stratégie dans le but de mener à bien cette revue par les pairs de leurs réalisations en matière de droits de l'Homme. Dans cette première session, certains États ont exposé leurs expériences dans le cadre de l'EPU et leurs réflexions pour une amélioration du 4^{ème} cycle.

La première session a été présidée par S.E.M. Omar ZNIBER, Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Ce dernier a souligné l'importance de ce séminaire, de haute tenue, relatif à l'Examen périodique universel pour la promotion et le respect des droits de l'Homme.

Retour d'expériences des États sur le 3^{ème} cycle de l'EPU

S.E. M. Jérôme BONNAFONT, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève, en guise de propos préliminaires, a relevé l'intérêt tout particulier de l'EPU pour la France qui sera prochainement soumis à cet exercice. Un mécanisme au caractère symbolique de l'égalité souveraine des États, mais également de l'universalité de leurs engagements en matière de droits humains, dans l'enceinte même du Conseil des droits de l'Homme. Il a mis en évidence l'approche globale de l'EPU engageant la dimension exécutive, législative, judiciaire et la société civile de l'État examiné. Autrement dit, la nation tout entière.

Présentation 1 : Le bilan du 3^{ème} cycle de l'EPU à l'aune des expériences nationales

S.E.M. Omar ZNIBER a introduit le premier segment de la session, relatif au bilan du 3^{ème} cycle de l'EPU à l'aune des expériences nationales, par quelques réflexions. L'EPU s'inscrit de manière très forte dans la promotion et la protection des droits de l'Homme parce qu'il est un vecteur de dissémination de la culture des droits de l'Homme dans les pays membres des Nations Unies. La notion « d'universalité » est fondamentale, car au cœur même du processus qui inclut l'adhésion de la communauté internationale dans son ensemble.

Par ailleurs, S.E.M. Omar ZNIBER a rappelé que l'élaboration du rapport national mobilise les différents pouvoirs d'État, la société civile, mais également les acteurs locaux et régionaux. Il s'agit d'une participation collective et diverse qui appelle à la contribution de toutes les parties prenantes.

L'approche dite de « revue par les pairs », fondée sur le dialogue, qui a fait le succès de l'EPU, inspire désormais d'autres institutions internationales telles que l'OMS et l'OCDE. La mise en connexion de ces différentes « revues par les pairs » pourrait ouvrir, selon lui, de nouvelles perspectives dans le cadre d'une dynamique visant la cohérence, l'acceptation et le consensus.

Haïti

S.E.M. Justin VIARD, Ambassadeur, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a partagé l'expérience haïtienne de l'Examen périodique universel, revue par ses pairs successivement en 2011, 2016 et 2022. Pour ce faire, il a énoncé trois étapes relatives aux mesures haïtiennes, pour assurer l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus de l'EPU.

La préparation du Rapport National, au préalable, qui est un processus transparent et participatif incluant le Gouvernement, le Parlement et les Organisations des droits de l'Homme. Elle se fait en trois phases distinctes : (i) La collecte d'informations, réalisée par des points focaux des droits de l'Homme ; (ii) La consultation de la société civile s'organise quant à elle, via des ateliers en partenariat avec les entités onusiennes en Haïti ; et (iii) Le rapport, qui en résulte, est validé en Conseil des ministres et transmet au ministère des Affaires Étrangères pour soumission au Conseil des Droits de l'Homme.

Concernant le passage de la délégation devant le groupe de travail qui en découle, S.E.M. Justin VIARD a salué le soutien de l'OIF pour l'accès au *Guide de l'EPU* et pour les séances de simulation particulièrement utiles. Il a précisé que la délégation se compose, généralement, de points focaux ayant participé à l'élaboration du rapport.

La mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État haïtien a permis, dès le 1^{er} cycle, la création en 2013 du poste de Ministre délégué chargé des droits de l'Homme et de la lutte contre la pauvreté extrême ainsi que la création du Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP), chargé de coordonner les politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme. Toutefois, S.E.M. Justin VIARD a indiqué que l'augmentation du nombre de recommandations adressées aux Etats prouve une faille dans leur mise en œuvre. De ce fait, lors du dernier examen, le gouvernement a réitéré l'engagement d'Haïti envers le mécanisme de l'EPU et a fait part de quelques initiatives à venir. L'exécutif travaillera en coopération avec les organisations de défense des droits de l'Homme, l'Office de la Protection du Citoyen et le Parlement au moyen de rencontres périodiques de manière à recueillir les conseils et les recommandations. Le Secrétariat technique du Comité Interministériel des droits de la Personne (CIDP) chargé jusque-là de l'élaboration des rapports sera renforcé en matériel et compétences. Le projet de Plan d'actions élaboré en 2019 sera mis à jour afin d'y intégrer les recommandations prioritaires. Il fera l'objet d'un atelier de consultation, d'une validation en Conseil des ministres et d'une diffusion sur tout le territoire pour sa mise en œuvre.

Pour l'élaboration des rapports, il sera nécessaire de poursuivre, en présentiel, la formation sur la base de données déjà initiées en ligne, en 2020, par le Haut-Commissariat des Nations Unies à Genève. Les 221 recommandations formulées et les 205 acceptées seront disséminées sur l'ensemble du territoire national dans le but d'informer le plus grand nombre de citoyens.

Niger

S.E. M. Laouali LABO, Ambassadeur et Représentant permanent du Niger auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a rappelé que l'EPU rend compte de la façon dont ces derniers s'acquittent de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'Homme. Le passage à l'examen des 193 États membres de l'ONU illustre l'assentiment général de ce mécanisme qui vise à faire avancer les droits de l'Homme à l'échelle de l'humanité, sur une base de coopération et de dialogue constructif.

S.E. M. Laouali LABO a notamment partagé quatre aspects des enseignements et expériences, tirés par le Niger, à l'issue des trois cycles de l'EPU. Sur le plan méthodologique, la création d'un Mécanisme National d'Élaboration des Rapports et de Suivi des Recommandations, à travers une approche inclusive et participative. Un caractère inclusif, comme exigence pédagogique pour l'ensemble du processus qui s'exerce à travers des réunions périodiques, des ateliers, des journées parlementaires, forums impliquant toutes les parties prenantes (États, ONG, société civile, syndicats, associations...).

Pour son 3^{ème} examen, le Niger a différé sa décision dans un objectif de concertation, certaines recommandations ayant des incidences financières sur les budgets des départements ministériels. Sur le plan politique, le ministère de la Justice, figure de proue de l'EPU, rend compte, à chaque étape du mécanisme, au Conseil des ministres et au Chef de l'État.

L'apport de l'EPU dans le cadre normatif et institutionnel du Niger a été multiple. L'EPU a favorisé la ratification de tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme. Cela a donné lieu à l'adoption de plusieurs lois dans les domaines de la justice, de l'administration carcérale, de la sécurité et à la révision du code civil et pénal. Près de 80 textes législatifs ont été adoptés. 15 institutions pour la promotion et la protection des droits de l'Homme ont été créées et d'autres consolidées telles que la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Le système judiciaire a été renforcé afin de rapprocher la justice des usagers.

Diverses actions de promotion et de protection des droits de l'Homme ont également été entreprises notamment une approche basée sur les droits de l'Homme dans les plans, programmes et stratégies de développement des ministères et autres institutions de l'État ainsi qu'une sensibilisation au changement climatique et aux droits de l'Homme des forces de défense, de sécurité et autres parties prenantes au regard de la situation sécuritaire prévalant au Sahel. A cela s'ajoute un renforcement de la coopération par la production de rapports aux

Organes de Traités, des réponses ponctuelles aux procédures spéciales, l'acceptation des visites des titulaires de mandats et l'ouverture d'un bureau du HCDH à Niamey.

Le suivi et la mise en œuvre des recommandations et engagements s'est traduit par la vulgarisation des recommandations à l'endroit de toutes les parties prenantes, l'adoption d'un plan de mise en œuvre des recommandations et la mise en place d'un état des lieux des droits de l'Homme dans les politiques, plans, programmes et stratégies nationales en termes de réalisation ainsi qu'une systématisation dans la mise aux normes avec les standards internationaux.

Cependant, S.E. M. Laouali LABO a tenu à mettre en exergue les défis et limites à la mise en œuvre des recommandations, notamment le niveau de développement, particulièrement pour les droits économiques, sociaux et culturels, l'insécurité qui limite les actions de développement et de prestation des services publics aux populations, le besoin d'assistance en moyens de communication, de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation aux droits de l'Homme. Un besoin d'autant plus grand dans un contexte d'analphabétisme. Par ailleurs, la nécessité de traduire dans les langues régionales pour une appropriation efficace des instruments et des lois par la population.

Pour conclure, S.E. M. Laouali LABO a réitéré l'engagement du Niger à la consolidation du mécanisme de l'EPU.

République Démocratique du Congo

S.E. M. Paul EMPOLE LOSOKO EFAMBE, Ambassadeur et Représentant permanent de la République Démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a partagé l'expérience de son pays à l'issue des cycles de l'EPU. La préparation du rapport national de la République Démocratique du Congo, à laquelle plusieurs étapes sont nécessaires. Des consultations dans l'ensemble du territoire avec les parties prenantes, en vue de collecter les informations, un atelier d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations, avec l'assistance technique de l'OIF, l'élaboration du projet de rapport national par le Comité Interministériel des droits de l'Homme et l'organisation d'un atelier de validation du projet de Rapport national, réunissant les représentants des institutions publiques, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et la société civile.

Le passage de la délégation congolaise devant le groupe de travail de l'EPU à Genève pour le 3^{ème} cycle s'est traduit par des éléments de réponses aux différentes questions posées préalablement par les États lors du dialogue interactif à la suite de la soumission du rapport national, la présentation des progrès réalisés concernant les recommandations acceptées par le Gouvernement lors du cycle précédent, l'énoncé des obstacles à la mise en œuvre de ces recommandations et l'acceptation de 239 sur 267 recommandations pour ce 3^{ème} examen.

La mise en œuvre des recommandations acceptées par la République Démocratique du Congo a suscité la mise en place d'une équipe mixte, Ministères, Commission Nationale des Droits de l'Homme et société civile pour la vulgarisation des 239 recommandations acceptées. Une formation en faveur de la société civile et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations a également été organisée avec l'appui du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, de UPR Info et du Centre Carter en RDC.

Des décisions importantes ont été prises à travers la création d'un Comité Interministériel des droits de l'Homme sur le suivi de la mise en œuvre, l'organisation d'une session d'orientation pour les parlementaires et d'un atelier de présentation de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations.

S.E. M. Paul EMPOLE LOSOKO EFAMBE a souligné le soutien du Président de la République Démocratique du Congo, S.E.M. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui a favorisé l'impulsion de plusieurs actions parmi lesquelles la promulgation d'une loi portant sur la promotion et protection des droits des personnes handicapées et l'adoption d'une loi pour à l'endroit des peuples autochtones ainsi que la mise en place d'un Comité national de lutte contre l'impunité des graves violences des droits de l'Homme à travers un mécanisme de justice transitionnelle et l'existence au sein du gouvernement d'un Fond National de Réparation en faveur des victimes de graves violations des droits de l'Homme.

Le Représentant Permanent de la RDC a néanmoins rappelé quelques défis dans les différentes phases du processus de l'EPU, y compris, dans la phase de préparation, l'étendue du territoire qui a limité la collecte des données et, pour la mise en œuvre des recommandations, la RDC a été impacté par la crise sanitaire de la Covid-19. La situation de conflits armés prolongés dans la partie Est du territoire national a également mis à mal la mise en œuvre de différents programmes au profit des populations.

Royaume du Cambodge

S.E. M. Sokkhoeurn AN, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Cambodge auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a exprimé l'importance, pour son pays, du mécanisme de l'EPU basé sur des valeurs d'universalité, d'égalité et de coopération. À cet égard, il a présenté l'expérience cambodgienne en trois grandes lignes.

Dans le cadre de la Préparation et de l'adoption des résultats de l'EPU, le Cambodge pour son 3^{ème} examen a reçu 198 recommandations dont 173 ont été acceptées. Le processus de l'EPU au Cambodge implique de larges consultations avec les parties prenantes concernées. Le Comité des droits de l'Homme du Cambodge (CHRC), présidé par un ministre, est chargé de diriger et de coordonner le rapport national. Plusieurs groupes de travail ont été créés à cet effet. Le rôle des organisations de la société civile a été crucial, avec la présence de 6 000 ONG

dans le royaume. Leurs rapports et leurs observations ont été sollicités par les groupes de travail de l'EPU. À Phnom Penh, en mars 2019, des ONG, en collaboration avec le HCDH, ont organisé un atelier de trois jours sur la "Stratégie de l'EPU des OSC".

La mise en œuvre des recommandations acceptées s'est traduite par une diffusion de ces dernières auprès des ministères, des responsables de l'application des lois et des autorités compétentes au niveau infra national. Un projet de rapport à mi-parcours (MTR) a été initié afin de suivre les progrès et les défis liés à la mise en œuvre. Sur la base de cet examen à mi-parcours, des progrès significatifs ont été identifiés sur de nombreux fronts, notamment la coopération internationale, les femmes et les enfants, la justice pour mineurs, la loi sur les syndicats, la loi sur les partis politiques (...).

S.E. M. Sokkhoeurn AN a tenu à partager quelques leçons apprises par le Royaume du Cambodge au terme des trois cycles de l'EPU. Le processus de l'EPU a contribué au renforcement des systèmes nationaux de protection des droits de l'Homme et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Des partenariats institutionnels, y compris une coopération internationale renforcée, ont émergé de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Par exemple, les cycles de l'EPU ont servi d'impulsion forte pour établir une Institution Nationale des Droits de l'Homme au Cambodge. Les parlements ont contribué à l'élaboration des rapports nationaux, participé à l'examen et au suivi des recommandations. La mise en œuvre des recommandations a élargi l'espace de dialogue direct entre le gouvernement et les OSC. Grâce au forum de partenariat semestriel entre le gouvernement et les OSC, un groupe de travail chargé d'amender la loi sur les ONG a été formé pour répondre à leurs défis opérationnels.

S.E. M. Sokkhoeurn AN a réaffirmé le soutien du Cambodge à l'EPU. Ce mécanisme doit continuer à être un processus intergouvernemental dirigé par les membres de l'ONU, orienté vers une action objective, transparente, non-sélective, non-conflictuelle et non politisée.

Mauritanie

S.E. M. Mohamed El Habib BAL, Ambassadeur, Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a relevé le grand intérêt que son pays attache à l'exercice de l'EPU. Un mécanisme qui joue un rôle central dans la promotion et la protection des droits de l'Homme par son caractère démocratique, interactif et transparent. Il a exposé l'expérience mauritanienne en trois axes.

La préparation du rapport national, un processus en plusieurs étapes dont : (i) Les consultations avec les parties prenantes, en vue de collecter les données et informations ; (ii) La rédaction du projet de rapport national par le Comité Technique d'Élaboration des Rapports (CTER) ; (iii) L'organisation d'une série de concertations avec les représentants des institutions publiques, de l'Assemblée nationale, de la CNDH, du Mécanisme National de Prévention de la Torture et des

OSC pour la validation du rapport ; (iv) La soumission du projet de rapport, pour adoption, au Gouvernement.

Le passage devant le groupe de travail avec la participation d'une délégation ministérielle a été conduite par un Haut-commissaire aux droits de l'Homme qui s'est présenté devant le Groupe de Travail pour le 3^{ème} cycle. La délégation mauritanienne a présenté les grandes réalisations en matière de droits de l'Homme depuis le passage de la Mauritanie en 2015. Le discours était orienté sur les priorités nationales à savoir : l'État de droit, la démocratie, la cohésion nationale, la sécurité, la traite des personnes et le trafic des migrants. L'examen a abouti à 201 recommandations acceptées sur 266. Dans sa réponse, le Gouvernement a réaffirmé son engagement à collaborer avec le mécanisme de l'Examen périodique universel.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, S.E. M. Mohamed El Habib BAL a indiqué que par l'acceptation de la plupart des recommandations formulées, la Mauritanie affiche sa volonté profonde de poursuivre ses efforts tendant à consolider les droits de l'Homme, dans le respect des dispositions de sa Constitution, de sa législation nationale en vigueur et de ses obligations contractées dans ce domaine. Les recommandations auxquelles la Mauritanie n'a pas souscrit sont contraires à sa Constitution ou ne peuvent pas être mises en œuvre, en l'état actuel de sa législation.

De plus, S.E.M. Mohamed El Habib BAL a constaté que certaines recommandations étaient déjà mises en œuvre. Pour celles à mettre en œuvre, la Mauritanie s'est engagée à soumettre pour information un rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis et à mettre en œuvre un Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains. Elle s'est également engagée à créer le CTER qui élabore des rapports relatifs à la mise en œuvre des conventions et textes auxquels le pays est confronté.

Pour conclure, S.E. M. Mohamed El Habib BAL, a souligné les défis confrontés par la Mauritanie parmi lesquels l'impact de la COVID-19, l'insuffisance des ressources humaines et financières des institutions et organisations de défense des droits de l'Homme, la faible spécialisation des magistrats et des auxiliaires de la justice dans le domaine des droits de l'Homme, un déficit très relatif de « culture » dite des droits de l'Homme, l'assistance technique aux structures nationales concernées par la promotion et la protection des droits de l'Homme insuffisante ainsi que les recommandations redondantes qui peuvent s'expliquer par un déficit de coordination entre les recommandations du mécanisme de l'EPU et des autres mécanismes telles que les Procédures Spéciales. Le Point 6 pourrait rendre compte de ces éléments pour une approche plus cohérente et rationnelle.

Présentation 2 : Pistes d'actions envisageables pour le renforcement du 4^{ème} cycle

S.E.M. Omar ZNIBER a poursuivi avec la seconde partie de la session consacrée aux pistes d'actions envisageables pour le renforcement du 4^{ème} cycle de l'EPU.

Liban

S.E. M. Salim BADDOURA, Ambassadeur, Représentant Permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à titre préliminaire, a souligné que l'EPU est un mécanisme « unique et original », dont l'entrée dans le 4^{ème} cycle, est un indicateur de sa pertinence avec 70 à 80 % de recommandations acceptées.

L'esprit qui privilégie la coopération à la confrontation explique le succès de cet outil. Une coopération caractérisée par l'égalité entre les États, le multilatéralisme, la synergie avec les Organes des Traités et l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans chaque pays grâce à un bon suivi des recommandations.

En outre, l'EPU contribue à la création d'une « *opinio juris* » de normes du droit international des droits de l'Homme. Aussi, il oblige toutes les parties prenantes à travailler ensemble : judiciaire, exécutif et parlementaire. Sans compter la contribution importante de l'EPU pour les Objectifs du Développement Durable et plus spécifiquement pour la lutte contre le changement climatique. S.E. M. Salim BADDOURA a mis en évidence la contextualisation que permet le processus de l'EPU, en rappelant que lors de son dernier examen, le Liban traversait une crise sanitaire, financière et humanitaire majeure qui a été prise en compte par les États. Ces derniers ont, de ce fait, exprimé des encouragements à l'égard du Liban pour ses efforts.

S. E. M. Salim BADDOURA a, par ailleurs, proposé quelques pistes de réflexions pour le renforcement du 4^{ème} cycle de l'EPU. Il a souligné l'importance du multilatéralisme, en danger, notamment depuis les derniers événements qui ont marqué la scène internationale. L'intensification de la polarisation et de la politisation qui en découle amène à l'utilisation de l'EPU comme un instrument de règlement de compte politique. Il faut, de ce fait, revenir à l'esprit initial de l'exercice.

Selon lui, le débat sur les droits de l'Homme est rendu difficile par deux lignes de fracture qui semblent insolubles. La ligne de fracture entre les universalistes et les relativistes. En d'autres termes, entre ceux qui considèrent que les droits ont vocation à être valables partout et en tout temps et ceux qui estiment que le contexte a son importance, que l'histoire, la culture et la tradition ont leur place. L'autre ligne de fracture se situe entre les libéraux qui donnent la prééminence aux droits civils et politiques, qui mettent donc l'accent sur l'individu et les « communautaristes » qui mettent l'accent sur les droits économiques et sociaux et le bien-être du groupe. Le débat reste possible sous certaines conditions qui ne sont pas encore réunies.

Il a mis en exergue la nécessité sur le plan interne de renforcer les Comités interministériels responsables des rapports et du suivi des recommandations. Un travail de réflexion est impératif pour revoir les recommandations et détecter les obstacles et les raisons qui expliquent la non-mise en œuvre de certaines d'entre elles acceptées. Un changement de paradigme est nécessaire, les réflexes bureaucratiques habituels doivent laisser la place à une réflexion d'envergure sur les principales contraintes.

Il a fait part du besoin de renforcer le HCDH en termes financiers pour qu'il puisse jouer son rôle dans la coopération technique afin d'aider les États. Les ressources humaines du Haut-Commissariat doivent, par la même occasion, toujours être plus représentatives de la diversité géographique et culturelle de l'ensemble des pays.

Belgique

S.E.M. Tom NEIJENS, Représentant Permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a abordé l'importance de l'EPU pour la Belgique et des réflexions pour le renforcement du mécanisme.

L'EPU est une opportunité pour les États de s'exposer sous leur meilleur jour. Cet instrument stimule et renforce la coordination nationale et encourage les échanges avec la société civile sur les droits de l'Homme. Lors du 3^{ème} cycle de la Belgique, beaucoup de recommandations étaient orientées vers le respect des droits humains et l'environnement. Cela a engendré une prise de conscience politique dans ce domaine afin d'y remédier.

Dans le cadre du renforcement du 4^{ème} cycle de l'EPU, S.E.M. Tom NEIJENS a souligné que pour éviter la problématique des recommandations figées, les États doivent renforcer la mise en œuvre des recommandations par une collaboration plus importante avec la société civile par le biais de concertations régulières. La Belgique a notamment organisé, dans cette optique, une table ronde à mi-parcours de l'EPU. La collecte de données de qualité, ventilée, par genre, minorité, groupe marginalisé et autres permettrait d'améliorer la formulation de politiques afin de suivre les recommandations adressées. En Belgique, les données ne sont pas encore assez fiables.

En ce qui concerne le développement des capacités institutionnelles, L'OIF et le Secrétariat jouent un rôle important, l'accroissement de leurs ressources permettrait un accompagnement plus efficace des États membres. L'amélioration de la qualité des recommandations transmises est nécessaire. Il faut privilégier la qualité à la quantité en limitant le nombre à trois recommandations par État. L'EPU est un des piliers de l'architecture onusienne des droits humains. Dans le cas des recommandations notées, il est important de maintenir une approche holistique de l'ensemble des mécanismes incluant les Organes de Traités et les Procédures Spéciales.

Luxembourg

S.E. M. Marc BICHLER, Ambassadeur et Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a qualifié l'EPU d'un des instruments les plus efficaces pour la promotion et la protection des droits humains. Il a rappelé le passage imminent de son pays pour son 4^{ème} cycle et a affirmé l'engagement du Luxembourg dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations.

Il a souligné la relation intrinsèque entre développement et droits de l'Homme. À ce titre, le Luxembourg considère les droits humains de priorité transversale dans sa stratégie générale de coopération au développement. Les obligations qui découlent pour les États membres de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des pactes internationaux, des traités et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne doivent servir de guides dans la définition des politiques et de références au cours de l'exercice de l'EPU. Le lien entre développement et droit de l'Homme est bien sûr également réaffirmé dans l'Agenda 2030 ainsi que dans l'appel à l'action pour les droits humains du Secrétaire général Antonio Guterres.

Par conséquent, le Luxembourg, met en pratique, depuis 30 ans, une approche centrée sur la personne humaine et ses droits dans la définition de sa politique de coopération au développement en augmentant son effort en matière d'assistance publique au développement à 0,7 %, puis à 1 % du revenu national brut, un autre exercice d'accompagnement dans le cadre de l'Examen par les Pairs du Comité d'Aide au développement de l'OCDE¹.

Il a conclu en encourageant tous les acteurs impliqués de continuer à identifier de manière proactive « des recoupements prometteurs de leurs mandats respectifs » et d'en partager les leçons mutuellement bénéfiques, notamment en matière de développement et des droits humains.

Dialogue interactif

Burkina Faso

Mme Eliane OUATTARA YAMEOGO, Représentante du Burkina Faso, auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a souligné l'importance de ce séminaire pour le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs engagés dans le processus de l'Examen périodique universel. Elle a partagé l'expérience du Burkina Faso dans le processus de mise en œuvre des recommandations. Elle a rappelé le contexte tumultueux auquel fait face son pays, déstabilisé

¹ <https://www.oecd.org/fr/developpement/lecomitedaideaudeveloppement.htm>

par la recrudescence des attaques terroristes, la montée de l'extrémisme violent et les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Un contexte qui n'a pas empêché le Burkina Faso d'entreprendre des actions concrètes en vue de la mise en œuvre dont: (i) l'adoption d'un Plan d'Action national 2019-2022 et l'organisation de sessions d'appropriation de ce plan ; (ii) la mise en place d'un outil informatique de suivi dénommé « Mécanisme de Suivi des Recommandations et Engagements relatifs aux Droits Humains » ; (iii) l'élaboration d'un rapport à mi-parcours en 2020 ; et (iv) l'élaboration d'un rapport annuel de performance sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des Organes de Traités pour l'année 2021, qui révèle un taux de réalisation de 56,9 %.

Pour le renforcement du 4^{ème} cycle, le Burkina Faso préconise le développement des capacités des acteurs nationaux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU au niveau des bonnes pratiques, des processus de préparation et de présentation des rapports et l'approfondissement du suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées par les États lors des cycles précédents. La prise en compte de la lutte contre les inégalités qui ont été exacerbées à la suite de la pandémie de la COVID-19.

Laos

M. Bounnalith SOUTHICHAK, Ministre Conseiller du Laos, auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a partagé l'expérience de son pays dans le cadre du 3^{ème} cycle de l'EPU.

Il a cité le Comité National sur les droits de l'Homme, en charge des travaux du mécanisme, ayant des points de contacts qui se situent dans chaque Ministère et Institution publique. Dans la pratique du Laos, toutes les parties contribuent au processus de l'EPU, notamment les organisations de la société civile.

L'élaboration du rapport s'est faite par un groupe de travail qui a rédigé le rapport national et l'a soumis au Comité National sur les droits de l'Homme ainsi qu'au Gouvernement pour considération. Le Laos a reçu 226 recommandations et en accepté 160. Pour leur application, un Plan d'Action National a été instauré.

En parallèle, le ministère des Affaires Étrangères a organisé des réunions de renforcement des capacités en matière des droits de l'Homme à destination des différents points focaux des Ministères et des Institutions publiques, chargés des droits de l'Homme et des organisations de la société civile.

Cependant, dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations, le Laos fait face à certains obstacles tels que le manque de personnel de qualité pour la rédaction des rapports et des difficultés financières.

Enfin, le Laos a tenu à remercier remercie l'OIF et le HCDH pour leur assistance ainsi que les autres États-membres de l'OIF et les partenariats au développement pour leur soutien dans le processus EPU.

Session plénière II

Retour d'expériences des autres parties prenantes sur le 3^{ème} cycle de l'EPU

S.E. M. Yuri Borissov STERK, Représentant permanent de la Bulgarie, auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a modéré la seconde session relative au retour d'expérience des autres parties prenantes sur le 3^{ème} cycle de l'EPU. L'EPU est, selon lui, un mécanisme unique fondé sur le principe de dialogue entre pairs, sur un pied d'égalité et dans un contexte coopératif qui est fortement orienté vers la mise en œuvre et le suivi des recommandations acceptées. Cet outil a reçu une large acceptation de la part des différents acteurs du système multilatéral, des États membres de l'ONU, des organes de l'ONU, de la société civile, des Institutions Nationales des Droits de l'Homme et des parlementaires.

Présentation 1 : Le rôle renforcé des parlementaires et des mécanismes régionaux des droits de l'Homme

S.E. M. Yuri Borissov STERK a débuté cette session par une première séance consacrée au rôle consolidé des parlementaires et des mécanismes régionaux des droits de l'Homme dans le processus de l'EPU. Depuis sa création, l'EPU n'a cessé de s'améliorer aussi bien sur le plan procédural que substantiel. Le rôle des parlements, des mécanismes régionaux, des institutions nationales des droits de l'Homme et de la société civile a continué de croître au fur et à mesure des cycles.

Union Interparlementaire

M. Akiyo AFOUDA, Chargé de programme Droits de l'Homme à l'Union Interparlementaire (UIP), a affirmé la volonté de l'UIP de renforcer son dispositif, à l'endroit de l'EPU pour le 4^{ème} cycle. Ce dispositif, déjà couronné de succès pour le 3^{ème} cycle, est orienté vers les trois axes principaux suivants :

- La communication avec les parlementaires qui se traduit par une lettre d'information et une lettre de transmission des recommandations. La première est envoyée à l'approche de l'examen, par le secrétaire général de l'Union interparlementaire, pour encourager les parlementaires à contribuer aux rapports nationaux. La seconde est adressée à la fin de l'examen et invite les parlementaires à considérer les recommandations reçues.

- L'anticipation consiste à organiser des réunions d'information d'1h 30 avec les parlementaires dont les pays seront examinés. Le HCDH et l'UIP organisent ces briefings afin d'inviter leurs contributions aux rapports nationaux.
- Le suivi systématique au terme de l'examen à travers des visites sur le terrain. Deux ou trois parlements sont ciblés au préalable avec le concours du HCDH. Des agents de l'UIP se rendent sur place et explicitent l'ensemble des recommandations aux parlementaires. Le but pour le 4^{ème} cycle est d'approfondir cette démarche en organisant des restitutions au niveau régional : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Europe, Asie et Amérique latine.

M. Akiyo AFOUDA préconise, dans la perspective du 4^{ème} cycle de l'EPU, de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris le HCDH, l'OIF, l'APF, l'UIP, les INDH et la société civile.

Assemblée Parlementaire de la Francophonie

M. Jean-Baptiste LEGUEN (APF), représentant de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, a rappelé l'engagement de son organisation pour la promotion de l'EPU. Au cours du 3^{ème} cycle, l'APF s'est mobilisée à travers l'organisation de séminaires sur le terrain, notamment trois, entre 2017 et 2019, qui ont permis d'atteindre les parlementaires de 6 pays au total essentiellement en Afrique de l'Ouest dont : le Bénin, le Togo, le Tchad et le Niger. Ces pays ont pu profiter d'une action de sensibilisation grâce à l'intervention de l'OIF qui a apporté son expertise technique. L'OIF a présenté les concepts généraux de l'EPU, la procédure en cours dans chacun de ces pays et sensibilisé également les parlementaires sur leur façon d'agir pour mettre en œuvre les recommandations adressées à leur pays.

LAFP a également travaillé en partenariat avec l'UIP, l'OIF et le HCDH pour l'organisation de l'atelier de renforcement du rôle des parlementaires dans le processus de l'EPU qui se fait à Genève. L'APF se mobilise pour encourager les parlementaires à participer à cet atelier pour favoriser la connaissance du mécanisme de l'EPU.

M. Jean Baptiste LEGUEN a, par ailleurs, fait part de quelques perspectives de l'APF pour le 4^{ème} cycle de l'EPU. L'APF restera au côté de l'UIP, du HCDH et de l'OIF pour participer à cet atelier du renforcement du rôle des parlementaires dans l'Examen périodique universel et à soutenir la participation des délégations de parlementaires. L'APF relancera l'activité de coopération avec les Parlements francophones *via* des séminaires de renforcement des capacités pour les parlementaires, mais également les fonctionnaires pour une meilleure appropriation des questions liées aux droits fondamentaux.

Commission des Droits de l'Homme à l'Assemblée nationale en République Démocratique du Congo

Mme Christelle Mukongo VUANGA, Parlementaire en République Démocratique du Congo, a fait part de son expérience au sein de la Commission des Droits de l'Homme à l'Assemblée nationale. Le vœu légitime des parlementaires, d'accompagner le processus de l'EPU dans son entièreté, a provoqué un débat houleux en RDC, interprété, notamment, par une volonté d'être « juge et parti » vis-à-vis de l'exécutif.

Mme Christelle Mukongo VUANGA a souligné les contributions parlementaires de la Commission des droits de l'Homme à l'EPU. Bien que depuis 2001, les peines de mort sont prononcées sans être exécutées, des recommandations relatives à l'abolition de la peine de mort dans la législation pénale ont été adressées. L'échec d'une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale depuis plusieurs années a incité la commission à s'engager à accompagner cette loi jusqu'à l'abolition complète de la peine de mort. La commission des droits de l'Homme a travaillé sur la loi portant sur la promotion et la protection des personnes handicapées. Grâce à la création de la commission, cette loi a été promulguée par le président de la République.

Elle a rappelé que la RDC a été indexée sur la question de la protection des peuples autochtones. Les peuples pygmées présents dans les espaces forestiers denses du territoire, ne jouissent pas de leurs droits en tant que citoyen, ils sont discriminés et stigmatisés. La commission a produit une loi pour protéger ce peuple. D'autre part, dans l'Est de la RDC, le viol massif des femmes est considéré comme arme de guerre. Les femmes sont violées pour immobiliser tout un village. La Commission s'est engagée pour amender la loi de 2006, créée dans un contexte de crise. La Commission travaille à la révision de cette loi pour amplifier les peines.

Mme Christelle Mukongo VUANGA a mis en exergue certaines limites impactant la mise en œuvre des recommandations. À l'Assemblée nationale, il y a un manque de formation sur le plan de la légistique, l'art d'écrire des lois. Pour y remédier, la formation des parlementaires à la légistique doit se développer par un renforcement des capacités. Dans cette continuité, la formation des parlementaires à la prise de parole en public est également nécessaire pour légiférer de façon efficace et pertinente.

La pandémie a montré les défaillances de tous les pays indépendamment du niveau de richesse. La dignité peut être menacée en tout lieu. Le confinement a engendré un accroissement de la violence faite aux femmes et des féminicides. Cela doit alerter sur la défaillance des lois.

En conclusion, Mme Christelle Mukongo VUANGA, en vue du 4^{ème} cycle de l'EPU, a réitéré l'engagement des parlementaires dans l'accompagnement en amont comme en aval du processus. Les commissions continueront à organiser plusieurs auditions, des questions orales et écrites, des missions parlementaires et d'enquête sur le terrain.

Conseil de l'Europe

M. Daniel CANGEMI, Chef de département Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, a daté la contribution du Conseil de l'Europe à l'Examen périodique universel à partir du 1^{er} cycle. La résolution² sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, mentionne clairement la participation du Conseil de l'Europe à l'Examen Périodique Universel comme l'un des éléments principaux de cette coopération.

La contribution du Conseil de l'Europe à l'EPU consiste principalement dans la transmission des documents produits par les organes de monitoring du Conseil de l'Europe, et plus précisément le Commissaire aux droits de l'Homme (rapports et lettres) ; la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (rapports de pays et conclusions de suivi intérimaire) ; la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (avis du Comité consultatif et résolutions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) ; la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (rapports nationaux) ; le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (rapports nationaux du GRETA) ; la Convention d'Istanbul (GREVIO) Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (rapports nationaux du GREVIO) ; la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) : rapports thématiques, avec indications spécifiques par pays ; le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) : rapports de visites et réponses du gouvernement ; la Charte Sociale Européenne (CSE) : conclusions et fiches d'information par pays ; le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) : Rapports d'évaluation et de conformité par pays ; le Département pour l'Exécution des Jugements : mesures générales et statistiques d'activités par pays ; la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : avis et recommandations par pays.

Le rôle du Conseil de l'Europe est essentiellement technique, surtout en amont du processus pour mettre à disposition du système de l'EPU un ensemble de données, d'informations, de recommandations sur les différents pays.

M. Daniel CANGEMI a relevé quelques pistes d'amélioration pour le 4^{ème} cycle en particulier affiner davantage les contributions du Conseil de l'Europe et développer son action dans la phase plus en aval du processus de l'EPU.

Il a caractérisé l'EPU de mécanisme de grande utilité, un instrument de renforcement mutuel, de la pertinence et du respect des engagements internationaux pris par les États.

Le Conseil de l'Europe note avec satisfaction que de nombreuses recommandations des organes de monitoring sont reprises par les recommandations formulées par les États ou par les ONG et qu'elles sont souvent acceptées par les États concernées.

² Résolution CM/Res (2022)91 sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe pour inscription à l'ordre du jour de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Pour conclure, M. Daniel CANGEMI a salué la complémentarité croissante de l'EPU avec les autres mécanismes ainsi que le fait que les recommandations de l'EPU deviennent progressivement plus précises, et, par conséquent, plus exploitables.

OSCE

M. Jacob BONNEVIE, Conseiller juridique au Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE, a présenté son organisation. L'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est la plus grande organisation régionale de sécurité du monde. Depuis 2014, c'est l'Unité de l'appui juridique qui coordonne les diverses contributions de l'OSCE/BIDDH à l'EPU. Les sources de ces contributions sont diverses, y compris les opinions juridiques, contacts, conseils et dialogues réguliers avec des autorités des États participants, les Missions et opérations de terrain ainsi que les ONG/Société civile, rencontres avec les ONG.

Durant le 3^{ème} cycle de l'EPU, M. Jacob BONNEVIE a indiqué que les contributions de l'OSCE ont concerné 57 États participants. De plus, ces dernières ont été souvent mentionnées dans les communications des parties prenantes. Il a rappelé les défis rencontrés par l'OSCE pour sa collaboration avec l'EPU, y compris la collecte des données de qualité dépend des sources disponibles et de la situation politique ainsi que les situations conflictuelles rendent la collecte difficile dans certains pays, comme en témoigne le report de l'examen de l'Ukraine et la limite de 2815 mots pour les soumissions.

Dialogue interactif

Cameroun

M. Pierre FLAMBEAU NGAYAP, sénateur du Cameroun a proposé quelques observations et pistes pour le 4^{ème} cycle de l'EPU. Il a recommandé de privilégier la qualité à la quantité des recommandations. Le nombre élevé de recommandations peut, selon lui, devenir un frein à la mise en œuvre. Dans cette continuité, il a encouragé la préparation des États examinateurs à présenter des recommandations pertinentes, en lien avec la réalité du pays examiné et à éviter de dupliquer les recommandations des autres mécanismes. Il a invité à l'élaboration d'un mécanisme de mesure de l'évolution des efforts faits par les États pour mettre en œuvre les recommandations du cycle précédent. La prise en considération du contexte politique de l'État pour la mise en œuvre est également essentielle.

Par ailleurs, et en réponse à la volonté exprimée par l'Union Interparlementaire de renforcer la communication aux États en amont de leur examen, M. Pierre FLAMBEAU NGAYAP a encouragé à poursuivre la diversification des canaux de communication pour informer les

Parlementaires de l'imminence de l'Examen Périodique de leur État. Lorsque la communication se fait exclusivement avec le chef de l'institution parlementaire, les lenteurs administratives peuvent empêcher que l'information soit partagée au sein de l'ensemble du parlement.

La collaboration avec les différentes parties prenantes, les trois pouvoirs, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et la société civile doit être renforcée dans toutes les étapes du processus.

M. Akiyo Afouda (UIP) a souligné que l'idée d'un indicateur de mesure de l'évolution des efforts étatiques proposée par le sénateur Ngayap est accueillie favorablement par l'UIP. Il a ajouté qu'il est également nécessaire de promouvoir la généralisation de la pratique de l'élaboration des rapports annuels qui sont des outils permettant d'apprécier l'évolution de la mise en œuvre des recommandations et de rendre compte, de manière détaillée, de ce qui a pu ou pas être réalisé et les obstacles à la réalisation.

Au sujet du renforcement de la communication, l'UIP tient à signaler que la diversification des canaux de communication relève déjà de sa pratique. Les présidents des Commissions des droits de l'Homme et les missions à Genève sont systématiquement contactés.

Burkina Faso

Le Burkina Faso a également souligné le rôle important des parlementaires qui peuvent contribuer à l'EPU de façon substantielle. Au Burkina Faso, l'élaboration des rapports de l'EPU prend en compte les parlementaires, la Commission nationale des droits humains et les organisations de la société civile.

En outre, la création du Réseau des parlementaires burkinabé pour les droits humains qui s'est imposée comme le moyen d'assurer la prise en compte globale et transversale des droits humains dans l'action parlementaire ainsi qu'une approche du développement fondé sur les droits, s'inscrit dans la volonté du Burkina Faso de renforcer le rôle de ces acteurs dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux.

M. Akiyo Afouda (IUP) a réaffirmé la volonté de l'organisation de collaborer avec le Parlement Burkinabé de transition, avec lequel il demeure en discussion.

Togo

M. Kanyi FOLIVI, membre de la mission permanente du Togo, auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a suggéré une implication plus effective des parlementaires en amont du processus de l'EPU. Le rapport national pourrait leur être soumis avant sa validation pour étude, avis et amendement.

M.TETOU Torou DOUFELGOU, membre de la Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale du Togo, a fait référence au contexte actuel difficile dans les domaines sanitaires, sécuritaires et économique qui impacte le droit à l'alimentation. De même, il a évoqué que l'EPU pourrait repenser la manière dont les États formulent les recommandations.

Mme Jacqueline ATITSO, membre de la Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale du Togo, est revenue sur la question des recommandations figées. Elle a rappelé qu'au sortir de son EPU, le Togo a fait un travail de synthèse des recommandations par thématique pour les rendre plus exploitables (224 recommandations, 20 thèmes). Elle a affirmé que la répétition de certaines recommandations, perçues comme offensives et redondantes, notamment celles relatives aux LGBT sont systématiquement notées par certains pays qui ne sont pas prêts à un changement de législation en la matière pour des questions « civilisationnelles ». Cependant, selon elle, la duplication des recommandations par plusieurs mécanismes des droits de l'Homme peut inciter les États à redoubler d'efforts pour leur mise en œuvre.

M. Pierre FLAMBEAU NGAYAP a souligné que la prise en compte des préoccupations civilisationnelles dans le processus se traduit déjà par la possibilité d'émettre deux types de recommandations : les recommandations acceptées, que l'État décide de rendre contraignantes et les recommandations notées, que l'État n'est pas tenu de respecter, s'il estime qu'elles ne correspondent pas à sa civilisation. Le principe de souveraineté étatique est donc pris en considération.

S.E. M. Georges NAKSEU-NGUEFANG, Représentant Permanent de l'OIF, a adressé la question du positionnement de l'UIP dans son action par rapport à la souveraineté des États et des modalités d'action. Il a rappelé la recommandation du séminaire de Dakar, relative à la nécessité de créer des conditions de collaboration pour une implication effective des parties prenantes à l'EPU.

M. Akiyo a répondu que concernant les modalités d'action, l'UIP suggère des éléments et le Parlement, de façon souveraine, fait la demande d'une assistance auprès du secrétaire général de l'UIP. Après une étude de la faisabilité de la requête, l'UIP y répond *via* une démarche inclusive (incluant : exécutif, parlement, judiciaire, INDH, société civile).

M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche EPU au HCDH, a exprimé quelques interrogations aux panélistes. La première concerne la tendance à propos de l'établissement des commissions des droits de l'Homme et des bons exemples en la matière. Quant à la seconde, elle porte sur la manœuvre à adopter au regard des recommandations notées. Ces dernières donnent l'indication de potentiels risques de violations des droits de l'Homme ou de crises humanitaires.

Dans le contexte du 4^{ème} cycle, M. Gianni MAGAZZENI, invite à approfondir la réflexion dans le cadre des programmes d'actions et tenter d'apporter des solutions pour les recommandations notées qui sont importantes dans le contexte des systèmes de protection nationale.

Il a précisé que l'EPU ne génère pas de jurisprudence ou d'interprétation des instruments internationaux. Il s'agit d'un outil complémentaire qui fonctionne en synergies avec les Organes de Traité *via* les observations finales. La plupart des recommandations en partie ou en totalité relèvent du travail des organes de traités et des mécanismes spéciaux du Conseil des droits de l'Homme.

M. Akiyo AFOUDA a indiqué que la tendance au niveau des commissions parlementaires, évolue lentement, car le processus de création d'une commission est très lent. L'UIP fait la suggestion aux parlements de créer des commissions, néanmoins, elle ne peut pas aller au-delà compte tenu de la souveraineté des États. Trois facteurs restent, toutefois, indispensables : le temps, les ressources et la volonté politique (en fonction des agendas politiques). Le représentant de l'Union Interparlementaire a réaffirmé la volonté de l'organisation de persévérer dans ce sens.

Concernant la mise en place des commissions parlementaires des droits de l'Homme, avec les données de l'OIF et de l'UIP, 53 parlements sur 83 États membres de la francophonie ont mis en place une telle commission. Certains parlements détiennent d'autres commissions plus spécifiques comme en France ou en Belgique. Le fait d'identifier ces commissions existantes et d'en faire des relais ou des correspondantes de l'instrument de l'EPU pourrait ouvrir de nouvelles perspectives.

Concernant les parlements infra nationaux, qui ont de fortes compétences en matière de droits fondamentaux, l'APF pourrait également organiser des séminaires pour les impliquer dans le processus de l'EPU afin qu'ils relayent les recommandations.

Présentation 2 : Le rôle des INDH et des organisations de la société civile: bonnes pratiques, stratégies et défis dans la perspective du 4ème cycle de l'EPU

S.E. M. Yuri Borissov STERK, a introduit le second segment de la deuxième session relative au rôle des INDH et des organisations de la société civile. Il a décrit leur implication de plus en plus croissante dans le processus de l'EPU.

GANHRI

Mme Katharina ROSE, Représentante de l'Alliance mondiale des INDH (GANHRI) à Genève, a spécifié l'objectif de la GANHRI, qui est de soutenir et renforcer le rôle ainsi que les

contributions des INDH à la promotion et à la protection des droits de l'Homme, notamment dans leur coopération avec différents mécanismes tel que l'EPU. Il existe plus de 119 INDH dans le monde dont 90 sont accréditées en pleine conformité avec les principes de Paris avec un mandat et une fonction unique pertinente pour le processus de l'EPU. Leur contribution est multiple et leur action est complémentaire des autres acteurs : l'État, la société civile, le parlement et les acteurs internationaux.

Les INDH sensibilisent et favorisent les consultations, les concertations nationales et le dialogue entre l'État et les autres parties prenantes concernées *via* une approche inclusive. Elles soutiennent tout particulièrement la société civile, les victimes et les défenseurs des droits de l'Homme et s'engagent auprès d'autres acteurs et institutions y compris le parlement sur la base des principes de Belgrade. Elles œuvrent à attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance de l'EPU. Les INDH appuient leur État dans la mise en œuvre des recommandations y compris la révision nécessaire des lois, des politiques et des programmes : planification, réalisation et évaluation de la mise en œuvre.

En guise d'illustration, Mme Katharina ROSE a décrit plusieurs expériences de bonnes pratiques. En Malaisie, la Commission des droits de l'Homme a organisé des séminaires sur l'EPU avec le gouvernement des États offrant ainsi une plateforme de consultation et de dialogue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États afin de discuter des questions de droits de l'Homme liées à l'EPU et notamment identifier les rôles des uns et des autres dans la mise en œuvre des recommandations.

Au Kenya, l'INDH a présenté l'EPU aux organisations de défense des droits de l'Homme et a veillé à ce que les consultations entreprises par l'État incluent des groupes représentant diverses questions relatives aux droits de l'Homme afin que le processus soit représentatif et puisse aussi bénéficier d'une variété de perspectives et de contributions. En Nouvelle Zélande, la commission a conseillé le gouvernement dans l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'Homme. Un plan basé sur les recommandations de l'EPU, des Organes de traités et des ODD pour assurer une cohérence et une complémentarité du suivi au niveau national. Le suivi du plan d'action a aussi été soutenu par un outil en ligne qui avait été développé par la commission pour suivre les progrès de l'État dans la mise en œuvre de recommandations.

En Australie, la Commission des droits de l'Homme inclut dans ses rapports annuels aux parlements, les recommandations de l'EPU et des Organes de Traité adressées avec une mise à jour de l'état de la mise en œuvre du point de vue de la Commission. Cette pratique permet de disposer d'un mécanisme permanent au niveau national pour évaluer périodiquement les progrès réalisés et d'impliquer le parlement.

En Corée et en Colombie, par exemple, l'État est tenu d'examiner et de prendre en compte officiellement les conseils de l'INDH, par exemple, lorsqu'il prépare un rapport pour l'EPU ou un organe de traité.

Mme Katharina ROSE, a mis en évidence quelques défis et pistes d'action pour le 4^{ème} cycle.

Il faut plaider collectivement pour que les INDH disposent de pouvoirs et de ressources suffisantes pour réaliser leur mandat de façon efficace. La contribution des INDH et des organisations de la société civile au suivi de l'EPU ne peut être efficace que si elles sont soutenues par un niveau suffisant de réactivité des autorités étatiques à leurs recommandations et conseils et dans un esprit d'écoute, de respect et de dialogue et avec une volonté de coopération. Les INDH doivent être protégées sur le terrain, dans toutes les régions et dans tous les contextes nationaux afin que leur travail puisse véritablement être utilisé au profit des détenteurs de droit, dans le plus grand nombre possible de juridictions.

Pour conclure, elle a rappelé que l'EPU, par ses nombreuses recommandations spécifiques aux INDH, a joué un rôle catalytique essentiel dans la promotion de la création de nouvelles institutions là où elle n'existait pas encore et a également contribué à renforcer l'indépendance de celles déjà en place.

Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire

Mme Namizata SANGARE, Présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDH) a décrit la participation croissante de l'INDH de la Côte d'Ivoire dans le processus de l'EPU. Pour le 3^{ème} cycle, le Conseil National des droits de l'Homme s'est fortement impliqué par une contribution présentée lors d'une présession organisée par UPR Info à Abidjan le 22 février 2019 et à Genève le 2 avril 2019.

En matière de bonnes pratiques et de stratégies, le CNDH, en synergie avec le Comité de suivi des recommandations de l'EPU, a mis à disposition des salles de travail dans ses locaux pour permettre aux organisations de la société civile un maximum de réunions. Elle a également passé en revue une liste de thématiques à aborder dans les contributions, et partagé des informations émanant des 31 Commissions régionales du CNDH et des OSC locales. Elle a encadré techniquement la rédaction des contributions du Comité de suivi des recommandations EPU et du Gouvernement pour les consultations nationales. La CNDH a adopté une stratégie de répartition de thématiques des ONG pour la rédaction de la contribution : AFJCI et OFACI (femmes), Club Union Africaine (Foncier rural) et a organisé avec l'Assemblée nationale et le Sénat des ateliers d'orientation sur les recommandations de l'EPU grâce à l'appui d'UPR Info.

Par ailleurs, Mme Namizata SANGARE, a souligné les difficultés et les avancées du CNDH dans sa collaboration à l'EPU notamment l'absence d'un mécanisme impliquant toutes les parties prenantes (Gouvernement, INDH, OSC) au processus de l'EPU, bien que UPR Info tente de développer un espace d'échange commun, l'absence de moyens financiers pour le suivi; La non-budgétisation d'un plan de suivi élaboré par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; L'absence de cadre de concertation des parties prenantes et la non-production d'un rapport à mi-parcours par le gouvernement.

Concernant les avancées, elle a cité l'adoption d'une législation pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme avec un décret d'application, un comité qui est en lien avec

le CNDH, l'adoption d'une législation pour l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, la Ratification de l'OPCAT, la mise en place d'un cadre de collaboration régulier avec le Comité de suivi des recommandations de l'EPU (Coalition d'OSC) et la participation aux consultations nationales organisées par le Gouvernement à travers les commissions régionales.

Mme Namizata SANGARE a énoncé les perspectives pour le 4^{ème} cycle de l'EPU, à savoir, la volonté de travailler avec le réseau des parlementaires et de continuer de bénéficier de l'appui très important de l'UPR Info. Néanmoins, elle a rappelé quelques défis dans cette perspective, notamment le maintien de la dynamique actuelle de renforcement des capacités des parties prenantes, la mise en place par le Gouvernements et le Parlement de mécanismes dédiés aux suivis des engagements de l'EPU et la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières pour une implication plus efficiente dans le processus.

UPR Info

Mme Laura SINNER, Représentante d'UPR Info, a partagé l'expérience de son organisation avec l'EPU, qui possède « dans son ADN » la participation de la société civile à toutes ses étapes. Elle a relevé quelques bonnes pratiques, faisant des OSC, des acteurs à part entière de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Au Cambodge, un groupe d'OSC travaillant sur les droits des personnes LGBT+ a utilisé l'EPU pour avancer dans ce domaine. Il a mené plusieurs actions de plaidoyer, auprès des ambassades résidentes à Phnom Penh et des missions permanentes à Genève, ainsi que des actions de sensibilisation sur les droits des personnes LGBT. Cela a non seulement permis une visibilité accrue des communautés LGBT dans le pays, mais également une plus grande acceptation au sein de la population.

En République Démocratique du Congo, une coalition d'OSC spécialisées sur les questions des droits des femmes, s'est basée sur les recommandations de l'EPU et du Comité de la CEDEF pour élaborer un projet intitulé « Voix et Leadership des femmes ». La coalition a également pris part à des discussions multipartites sur l'EPU en 2020 et 2021 avec le gouvernement afin de rédiger un plan d'action pour les droits de l'Homme. Elle rédige actuellement un rapport à mi-parcours de l'EPU qu'elle prévoit de soumettre en novembre de cette année. Le projet a été conçu avec la participation des femmes vivant en zones rurales pour la prise en compte de leurs défis.

Au Brésil, l'organisation, *Instituto de Desenvolvimento e Direitos Humanos* – IDDH développe du matériel éducatif à l'attention des OSC brésiliennes. Elle a notamment publié un guide sur l'EPU afin de soutenir un engagement plus large de la société civile dans le processus. L'organisation facilite aussi l'adhésion de nouvelles OSC à la Plateforme brésilienne pour l'EPU, une coalition de 31 organisations, dont l'objectif est de surveiller la mise en œuvre des recommandations et de diffuser des informations sur le mécanisme dans le pays.

Mme Laura SINNER a achevé son propos par la présentation de quelques pistes pour la promotion et la participation des OSC à toutes les étapes de l'EPU, notamment la nécessité de prévoir, au sein du mécanisme national de suivi, des consultations régulières avec la société civile dans le but de créer un dialogue permanent et de permettre aux OSC d'identifier les interlocuteurs en charge de l'EPU ou du suivi de certaines thématiques au niveau gouvernemental ; l'importance de lier l'aide au développement ou les différents programmes de coopération avec les recommandations EPU formulées par les pays, et soutenir les OSC qui sont actives dans ce domaine ainsi que la nécessité de sensibiliser les acteurs locaux et régionaux aux thématiques de droits humains soulevées lors de l'EPU afin de permettre une réalisation inclusive de ces derniers.

Centre pour les droits civils et politiques

M. Patrick MUTZENBERG, Directeur du Centre pour les droits civils et politiques a évoqué quelques éléments propres à l'expérience de ce dernier dans le cadre du mécanisme de l'EPU. Le Centre pour les droits civils et politiques travaille avec les ONG nationales qui contribuent aux mécanismes conventionnels pour qu'elles continuent leur travail de plaidoyer avec le processus de l'EPU.

Sur le plan de la mise en œuvre des recommandations, le Centre a une approche globale qui prend en compte les recommandations des deux mécanismes à travers une approche thématique. Il tente de renforcer l'expertise des différentes parties prenantes pour la mise en œuvre des recommandations. Les États sont parfois démunis face à un certain nombre de recommandations qui sont imprécises.

Selon M. Patrick MUTZENBERG, le 3^{ème} cycle de l'EPU a été marqué par la concrétisation de la complémentarité entre les mécanismes. En effet, les comités conventionnels changent progressivement leur approche méthodologique sur les agendas dans la manière dont les États doivent apparaître devant les comités, ils se sont particulièrement inspirés du calendrier fixe de l'EPU. L'EPU attire une certaine notoriété et une visibilité au niveau national, la coopération avec les ONG qui se développe à cet effet est un élément sur lequel peut se développer une collaboration et des engagements pour d'autres examens.

Cependant, M. Patrick MUTZENBERG, a noté avec regret l'absence de recommandation liée aux communications, aux plaintes individuelles et au suivi de ces plaintes. Lorsqu'il y a un manque de coopération chronique de la part d'un État, cette question pourrait être soulevée lors de l'EPU. Il a exposé les trois pistes de réflexion suivantes pour le 4^{ème} cycle : (i) Pour pallier le problème de la quantité exponentielle des recommandations, évoqué précédemment, il a suggéré d'utiliser des procédures de suivi prioritaires des organes conventionnels qui peuvent être des indicateurs pour les recommandations de l'EPU ; (ii) En outre, il serait nécessaire d'avoir des indicateurs communs à tous, aux États, aux INDH, aux OSC pour une même base de comparaison des progrès réalisés ; (iii) il faudrait renforcer les espaces de dialogue entre les INDH, la société civile, les autorités gouvernementales, les mécanismes nationaux de rapport

et de suivi et les parlementaires. Ces espaces doivent se consolider dans la durée, dans la régularité et s'inscrire sur une vision du long terme.

Dialogue interactif

M. Pierre FLAMBEAU NGAYAP, sénateur du Cameroun, a interrogé l'Alliance mondiale des INDH et l'Association Francophone des Commission nationale des droits de l'Homme au sujet des garanties d'indépendance des INDH, notamment au stade de la nomination de ses membres. Il s'est également interrogé sur les raisons de l'absence de Convention de protection des droits du groupe spécifique que représentent les personnes LGBTQ par les Nations Unies. Il a également invité les intervenants à ne pas faire de confusion entre les mécanismes des droits de l'Homme tels que l'EPU et les Procédures Spéciales et les organes des traités.

Mme Namizata SANGARE, Présidente de l'Association Francophones des Commission nationale des droits de l'Homme, a tenu à clarifier que l'association était très vigilante au regard des questions d'indépendance des INDH. Le défaut de présentation des garanties suffisantes d'indépendance peut valoir un refus d'octroi de l'accréditation de l'AGINDH, mais aussi révocation de celle-ci quand elle a déjà été attribuée.

Mme Katharina ROSE a confirmé que l'indépendance est un point essentiel des Principes de Paris, qui se traduit par différents volets relatifs au fonctionnement de ces institutions, notamment dans le processus de sélection des membres, dans leur financement : adéquat et indépendant ; Dans son mandat : assurer qu'elle dispose de pouvoirs et d'un mandat vaste pour assurer effectivement la protection des droits de l'Homme ; Dans sa composition pluraliste et représentative des secteurs de la société.

Il s'agit également de veiller à ce qu'elles bénéficient d'une ouverture de dialogue et d'un respect de son mandat par l'État et les autres parties prenantes, au niveau national et international.

Des outils basés sur les bonnes pratiques, avec l'appui des Nations Unies, ont été développés, sur la mise en œuvre des Principes de Paris. C'est un processus long, mais l'EPU s'avère être un mécanisme utile pour soutenir les bonnes pratiques, institutionnaliser et protéger ces institutions.

CNDH République Démocratique du Congo

M. Mwamba MUSHIKONKE MWAMUS, Représentant de la Commission nationale des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo, a partagé son expérience ayant pris part au 3^{ème} cycle de l'EPU. En tant qu'organe chargé du suivi et de la mise en œuvre des recommandations, la CNDH s'est approprié les 239 recommandations acceptées en les regroupant en 23 thématiques, qui ont ensuite donné lieu à un plan de suivi, élaboré avec le

concoures des différentes parties prenantes. Ce plan d'action a permis l'organisation d'activités avec la participation d'acteurs publics internes tels que la Présidence de la république, le parlement, et le gouvernement, les cours et tribunaux, des organisations internationales pour les activités de renforcement des capacités et des organisations de la société civile, à l'occasion de réunions mensuelles, au cours desquelles la CNDH a rencontré les OCS pour récolter les différentes données afin de présenter la situation des droits de l'Homme dans le pays.

Dans le cadre de la thématique de la lutte contre l'impunité, de nombreuses interactions entre la CNDH et la Présidence de la République sont à noter, notamment à travers la mise en place d'un cadre juridique permanent CNDH-Présidence de la République, visant à pérenniser la collaboration avec la Direction du cabinet du Président de la République en charge des questions juridiques et diplomatiques.

La CNDH a également collaboré avec le Parlement à travers les activités de sensibilisation des parlementaires sur l'appropriation des recommandations EPU et les activités de renforcement des capacités des parlementaires, avec l'appui d'UPR Info. Des plaidoyers pour la loi portant sur la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, dont l'avant-projet a été promu par un député.

Sur cette même thématique de lutte contre l'impunité, la CNDH a également collaboré avec les cours et tribunaux à travers la sensibilisation des principaux acteurs impliqués dans le système judiciaire et pénitentiaire sur l'application des normes internationales et nationales en matière de la détention. Elle a également organisé des réunions d'évaluation avec les magistrats des parquets et de siège sur les questions liées au droit à un procès équitable, à la détention préventive ainsi qu'aux conditions et à la surpopulation carcérale.

Le représentant a salué la collaboration de la CNDH avec la GANHRI, les organisations internationales telles que l'OIF, les organisations de la société civile, dont le Centre pour les droits civils et politiques, UPR Info. Ces interactions ont permis à la RDC de produire des résultats concrets de mise en œuvre des recommandations.

CNDH Maroc

Mme Malak BENSEGHIR, Représentante de la Commission nationale des droits de l'Homme au Maroc, a présenté la contribution de la CNDH à l'EPU.

Le CNDH a participé aux 3 cycles de l'EPU précédents et a soumis trois rapports en 2007, en 2012 et en 2017. Le CNDH a soumis son rapport parallèle à l'occasion du 4^{ème} cycle de l'EPU. Pour la CNDH, l'EPU est un des outils de plaidoyer qui a permis un mandat de protection des droits de l'Homme à travers l'adoption d'une nouvelle loi de la CNDH en 2018.

Au Maroc, c'est la Délégation interministérielle des droits de l'Homme (DIDH), qui est l'institution gouvernementale chargée d'élaborer et de présenter les rapports nationaux aux

mécanismes des Nations Unies. Dans ce cadre, la CNDH donne son avis sur le rapport national au niveau de la méthodologie et du contenu et communique les informations relatives à ses activités et à la mise en œuvre des recommandations liées au CNDH, à ses mécanismes et ses commissions régionales. La CNDH recommande aussi d'intégrer quelques défis de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

En aval de l'examen, le rôle de la CNDH est de promouvoir les recommandations de l'EPU et de suivre leur mise en œuvre en intégrant les recommandations de l'EPU dans les rapports annuels et thématiques ainsi que les avis sur les projets de lois.

La CNDH organise également des séances d'échange et de formation des acteurs concernés, tel que le Parlement, en vue de les sensibiliser sur l'importance du suivi de ces recommandations et du respect des engagements internationaux du Maroc en matière des droits de l'Homme.

M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche EPU au HCDH, a salué le bon exemple de l'Australie dans le contexte des INDH, un modèle à suivre, pour le 4^{ème} cycle. Par ailleurs, il a encouragé les INDH à utiliser le rapport à mi-parcours pour faire connaître au Conseil des droits de l'Homme, l'évolution de la mise en œuvre des recommandations, surtout celles qui sont acceptées.

Afin d'arriver une meilleure synergie avec les organes de traités, il a fortement conseillé, dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme, d'exploiter les discussions des experts indépendants, en parallèle de la liste des points partagés par les États partis, afin de faire le point sur les recommandations qui relèvent des deux mécanismes.

M. Patrick MUTZENBERG, Directeur du Centre pour les droits civils et politiques a relevé le défi principal de s'assurer que la coordination ou synergie entre les mécanismes et les organes de traités se fasse dans les deux sens et d'encourager les organes de traités à mieux prendre en considération les recommandations faites par l'EPU.

Laura SINNER, Représentante d'UPR Info, a soutenu que les organisations de la société civile sont de véritables contributrices du mécanisme EPU, et ne se contentent pas que de la surveillance de l'action gouvernementale. Selon elle, elles doivent s'impliquer de manière constructive dans le mécanisme et utiliser les recommandations EPU comme outils pour faire avancer certaines thématiques. Les INDH jouent le rôle d'ambassadeur de l'EPU dans les pays où elles agissent, à travers la promotion des recommandations auprès d'autres organisations de la société civile pour leur implication. Les recommandations ne s'adressent pas qu'à l'État en tant qu'entité, mais à toute la société.

Session plénière III

Les partenariats techniques et financiers en vue du renforcement du 4^{ème} cycle de l'EPU

La dernière session a été consacrée au rôle crucial des partenaires techniques et financiers pour l'EPU. De nombreux États se sont appuyés sur ces ressources pour mener à bien leur examen. De toute évidence, ces partenaires ont tenté d'assurer une équité au sein des 193 États membres des Nations unies.

S.E. Mme Mireille Sarah NZENZE, Ambassadrice, Représentante permanente du Gabon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a introduit la dernière session. Elle a dépeint l'EPU comme un processus ayant profondément révolutionné la gouvernance mondiale du système des Nations Unies, en matière de droits de l'Homme, par les marqueurs qu'il l'encadre : l'universalité, l'équité et la coopération.

Présentation 1 : Appui de l'OIF en soutien aux États

M. Salvatore SAGUES a mentionné l'engagement de l'OIF aux côtés des Nations Unies et particulièrement de l'EPU *via* l'appui des autorités étatiques autour des trois axes suivants : (i) La rédaction et à la présentation du rapport national et/ou du rapport à mi-parcours ; (ii) La présentation du rapport national devant le Conseil des droits de l'Homme sous forme de séances de simulation, des conseils ; et (iii) L'appui à des plans de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen.

Il a précisé que l'OIF mène ce travail à l'aide d'un nouveau *Guide* et d'un site interactif innovant qui permet aux États d'effectuer, de manière autonome et intégrée, le travail de rédaction du rapport annuel et de la mise en œuvre de recommandations. Il a rappelé que cinq séminaires de réflexion et de partage des bonnes pratiques ont été organisés dès lors à Rabat (en 2008 et 2010), à Tunis (en 2011), en Moldavie (en 2014), à Dakar (en 2018), le présent séminaire étant le sixième. Ces rencontres ont pour but d'échanger entre francophones sur les acquis et les défis relatifs au mécanisme de l'EPU.

Il a souligné le soutien de l'OIF aux ONG tel qu'UPR Info, qui organise des pré-sessions, accueillants des ONG des pays examinés et les ambassadeurs et ambassadrices des pays membres du Conseil des droits de l'Homme pour qu'elles puissent s'exprimer.

De plus, l'OIF apporte son assistance au renforcement des capacités sur le terrain. L'un des trois rapports qui constituent l'EPU est composé des informations fournies par les ONG³. Dans certains pays, l'OIF incite les ONG à faire un rapport alternatif. En outre, M. Salvatore SAGUES a indiqué que l'OIF soutient aussi l'implication des INDH et des parlementaires.

En conclusion, selon lui, la clef de voûte de la réussite de l'EPU réside dans l'inclusivité. L'EPU est un mécanisme très ambitieux. Pour une réalisation concrète de l'amélioration des droits de l'Homme sur le terrain, la dimension collective est de surcroît indispensable.

Présentation 2 : Appui du HCDH sur le terrain

Mme Élisabeth DA COSTA, Conseillère principale pour les droits de l'Homme du HCDH auprès du coordonnateur résident en Guinée-Bissau, a effectué un état des lieux de la présence du HCDH sur le terrain. Cette dernière se caractérise par : des bureau-pays, des bureaux régionaux, des départements au sein des missions de paix et enfin des conseillers détachés aux bureaux des coordonnateurs résidents⁴.

Elle a insisté sur le fait que l'EPU est un cycle continu, un outil d'analyse et de résolution de problèmes. L'approche ponctuelle du mécanisme est basée sur le rapport, les recommandations, la réunion à Genève et l'engagement multilatéral.

Toutefois, selon Mme Élisabeth DA COSTA, le potentiel de l'EPU s'exprime davantage par une approche stratégique du mécanisme qui repose sur le dialogue, la cohérence (avec les organes de traités et les ODD), la coordination et le soutien des partenaires. Elle a présenté une étude récente menée par le Haut-Commissariat qui met en lumière les obstacles à l'utilisation effective de l'EPU⁵. Le manque de compréhension du processus apparaît comme l'un des obstacles les plus importants.

Mme Élisabeth DA COSTA a souligné qu'avant l'examen, la responsabilité du HCDH est de participer à une discussion stratégique en amont, de faciliter le dialogue avec autres acteurs tels que la société civile, de contribuer à une analyse de la situation (groupes défavorisés, DESC, Agenda 2030 des ODD) et de soutenir la préparation du rapport.

³ Rapport des Parties Prenantes de l'EPU

⁴ Annexe I

⁵ https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-02/UPR_good_practices_2022.pdf

Durant l'Examen, le HCDH doit assurer le secrétariat, faciliter la participation des parties prenantes et contribuer à une meilleure couverture médiatique de l'examen.

Après l'examen, il a pour fonction de faciliter une restitution à différents publics et de contribuer à une discussion sur les prochaines étapes en soutenant notamment une analyse des recommandations, en fournissant un soutien à la mise en œuvre des recommandations et en aidant à mobiliser des ressources et en appuyant la préparation d'un rapport à mi-parcours.

Elle a pour finir, partagé quelques outils produits par le Haut-Commissariat pour optimiser l'Examen Périodique Universel. Les matrices qui regroupent les recommandations par thèmes⁶; L'Index universel des droits de l'Homme (IUDH)⁷ pour trouver les synergies avec les recommandations des autres mécanismes et les ODD, la Base de données de suivi des recommandations⁸ et le Fonds volontaire pour la participation et pour la mise en œuvre⁹.

Présentation 3 : Le rôle du Coordonnateur Résident et de l'équipe de pays des Nations Unies

M. Stephen JACKSON, Coordonnateur Résident des Nations Unies au Kenya, dont la tâche, a-t-il indiqué, est d'unifier et d'intensifier le soutien de l'ensemble du système des Nations Unies, aux ODD et aux aspirations nationales de développement du Kenya. Selon lui, l'EPU est un outil essentiel pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies puisqu'il constitue un point d'entrée, une opportunité de s'aligner et de mobiliser leur soutien. Les recommandations de l'EPU servent à faire avancer l'Agenda 2030. M. Stephen JACKSON a ensuite énuméré quatre exemples de bonnes pratiques au Kenya.

- **Une approche des données basée sur les droits de l'Homme**

Le 2^{ème} cycle de l'EPU a généré le constat d'un manque de données. De ce fait, le gouvernement a identifié la priorité de recueillir de meilleures données pour améliorer les rapports soumis aux mécanismes de suivi des droits de l'Homme et pour évaluer les progrès vers la réalisation des ODDs.

En 2017, le HCDH a soutenu la conclusion d'un protocole d'accord entre le bureau national de la statistique (KNBS) et l'institution nationale des droits de l'Homme (KNCHR). Ce protocole

⁶ Accessibles sur chaque page de pays examiné :

<https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/documentation>

⁷ <https://uhri.ohchr.org/fr/>

⁸ <https://nrt-d-old.ohchr.org/login?language=fr>

⁹ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/trust-fund-implementation>

avance une approche fondée sur les droits de l'Homme dans la collecte et l'analyse des données, avec l'objectif de progresser vers les ODD et le principe de « ne laisser personne de côté »¹⁰.

En 2019, pour la 1^{ère} fois, le recensement national a recueilli des données ventilées sur 28 groupes identifiés comme laissés-pour-compte ou à risque. Par exemple, les personnes handicapées, les personnes atteintes d'albinisme, les peuples autochtones et l'inclusion d'un troisième genre, « les intersexués ».

À présent, le KNBS et la KNCHR collaborent au développement d'une méthodologie pour mieux rendre compte sur l'Objectif 16, incorporant les données générées par les citoyens.

- **Des outils pour le suivi de recommandations de mécanismes internationaux des droits de l'Homme**

À la suite du 2^{ème} cycle et d'un dialogue entre le gouvernement et le HCDH, le Kenya a établi un mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi. Ce mécanisme sert à favoriser la coopération entre les ministères et les départements sectoriels pertinents dans la préparation des rapports et le suivi des recommandations issues des mécanismes internationaux des droits de l'Homme.

À présent, le gouvernement kényan a sollicité le soutien du HCDH pour établir une base de données nationale pour le suivi des recommandations qui servira à harmoniser la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités.

- **Dialogue renforcé entre le gouvernement, l'institution nationale des droits de l'Homme et la société civile**

La commission nationale des droits de l'Homme (KNCHR) a participé activement aux cycles de l'EPU et a collaboré avec le gouvernement dans le développement des matrices de mise en œuvre de recommandations.

Après le 1^{er} cycle, le KNCHR et le HCDH ont soutenu l'établissement d'une coalition « parties prenantes », composée d'organisations de la société civile pour coordonner la préparation de rapports alternatifs ou parallèles et pour engager le dialogue avec le gouvernement.

Avant le 3^{ème} cycle, un dialogue a eu lieu entre le gouvernement, la KNCHR et la coalition pour échanger sur des problématiques et de la mise en œuvre des recommandations précédentes. La coalition a également participé au développement d'une matrice d'exécution après le 3^{ème} cycle.

¹⁰ Recommandation transversale inscrite dans le préambule de l'Agenda 2030 : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement>

▪ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU sont reflétées dans le bilan commun de pays 2021 (CCA), produit par le Cadre d'aide au développement des Nations Unies pour le Kenya. Cela a engendré le développement du nouveau Plan-Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF).

Le principe fondamental de « ne laisser personne de côté » se trouve incarné au cœur de ce Plan-Cadre. Réciproquement, ce dernier soutiendra le nouveau gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et la promotion de l'exercice universel et égal des droits de l'Homme, sans aucune distinction.

M. Stephen JACKSON, pour conclure, a réitéré l'importance des recommandations adoptées comme « point d'entrée » national et privilégié pour les Coordonnateurs résidents et leurs équipes.

Présentation 4 : 15 ans du Fonds volontaire de l'EPU et stratégie à envisager pour le 4^{ème} cycle de l'EPU

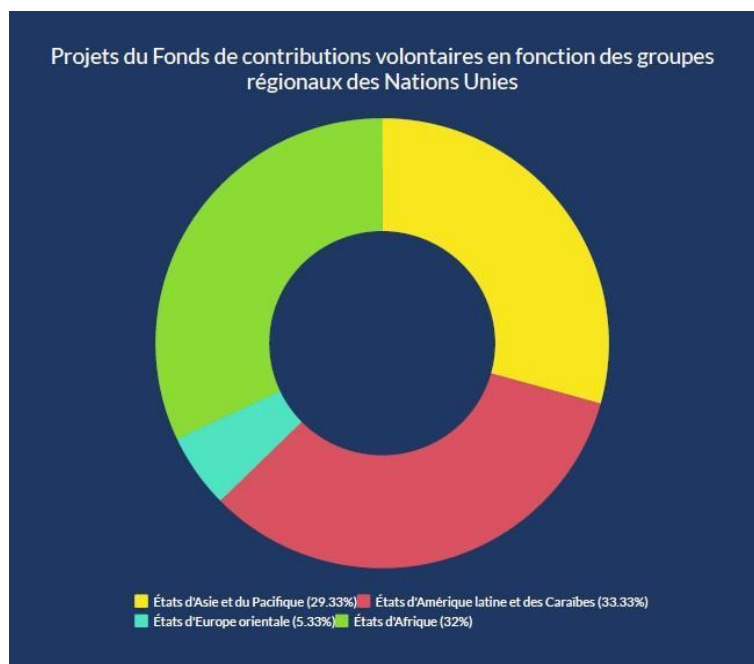
M. Gianni MAGAZZENI a évoqué le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'Examen Périodique Universel. Il a été instauré, en 2007, par la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'Homme et renforcé en 2011 par la résolution 16/21.

Un Conseil d'administration, nommé par le Secrétaire Général et composé d'experts en droits de l'Homme de toutes les régions du monde, fournit des conseils et des directives sur l'orientation politique et la stratégie opérationnelle du Fonds.

Ce fonds apporte une assistance financière et technique pour aider les pays, en particulier, les moins développés et les petits États insulaires en développement pour la mise en œuvre des recommandations émanant de leurs examens respectifs.

La démarche s'effectue en consultation avec le pays concerné et avec son consentement.

Depuis sa création, le Fonds volontaire a déboursé 5.485.384 USD, soutenant des activités dans 76 pays et permettant l'organisation de 8 ateliers régionaux pour promouvoir le partage des bonnes pratiques.



Le soutien du Fonds de contributions volontaires peut être demandé par les États à Genève par le biais d'une note verbale adressée au HCDH ou, au niveau national, par une communication officielle au chef du bureau du HCDH sur le terrain ou au coordonnateur résident des Nations Unies.

Ce Fonds fournit des fonds initiaux visant à renforcer les capacités nationales dans un ou plusieurs de ses domaines d'intervention établis, en créant des synergies entre la mise en œuvre des recommandations clé de l'examen périodique universel, le renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements à assurer un suivi complet et à rendre compte des progrès accomplis, le renforcement du rôle des parlements et le renforcement des équipes de pays des Nations Unies pour soutenir les efforts nationaux visant à mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits de l'Homme et à les intégrer aux initiatives visant à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

M. Gianni MAGAZZENI a relevé que ce fonds a vu émerger des formes de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud. Un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques sont à retenir¹¹.

Le chef de l'EPU est revenu sur l'exemple de la Mongolie, dont le soutien de l'EPU au Gouvernement et au Parlement a permis l'adoption d'une loi sur les défenseurs des droits de l'Homme, fruit de la consultation de la société civile ainsi que de la Commission nationale des droits de l'Homme et de l'appui des procédures spéciales et des recommandations des organes de traités.

¹¹ Annexe II

M. Gianni MAGAZZENI a mis en évidence une augmentation des demandes d'accès au fond concomitante d'une baisse des contributions¹². En ce 15^{ème} anniversaire du Fonds volontaire de l'EPU, il a tenu à faire un appel à la participation des États en vue d'impulser des programmes.

M. Gianni MAGAZZENI, dans la perspective du 4^{ème} cycle, s'est aligné sur les propos et réflexions de Mme Asako OKAI, M. Roberto VALENT et M. Stephen JACKSON, sur l'efficacité de l'EPU sur le terrain. Il a affirmé que la valeur ajoutée du mécanisme de l'EPU en matière de droits de l'Homme dans les pays s'avère d'autant plus pertinente après l'appel à l'action pour les droits de l'Homme lancé par le Secrétaire Général en 2020. Il a invité les différents acteurs à continuer de renforcer la synergie avec les autres mécanismes et a encouragé les États à contribuer au Fonds volontaire de l'EPU et au Fonds de coopération technique et autres.

Il a exprimé l'espoir que le système des Nations Unies puisse mieux utiliser l'aide au développement. À cet égard, il a noté l'importance des pays donateurs, émetteurs des recommandations. Certains pays sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE dont les moyens considérables pourraient concourir au renforcement des systèmes de protection au niveau national en conformité avec les priorités des pays. Des priorités clairement définies par la décision souveraine des États vis à vis des recommandations.

M. Gianni Magazzeni, faisant référence aux observations de S.E.M. Omar ZNIBER sur le développement des « revues par les pairs » à la suite de l'EPU, a souligné que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est, en l'occurrence, pourvu d'un dispositif semblable qui présente les enseignements tirés dans les pays membres du CAD pour améliorer l'utilisation de ses fonds pour l'aide au développement.

Le Chef de la Branche de l'EPU a, pour finir, cité les propos de Mme Charlotte Petri Gornitzka, alors présidente du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : « Il est évident que la coopération pour le développement et bon nombre de ces projets (2300 projets liés aux droits de l'Homme dans le monde) sont directement liés à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Ce lien pourrait être plus fort et il incombe à la fois au pays examiné et au pays donateur de le faire. Une combinaison de soutien aux institutions nationales et à la société civile est souvent un bon moyen de stimuler cela [...] lorsque les membres du CAD coordonnent leur coopération bilatérale pour le développement dans un contexte national spécifique, l'EPU est un outil important. Lorsqu'il y a une volonté d'aborder les questions de droits de l'Homme, les partenaires au développement, les donateurs, devraient soutenir et être prêts à adapter leur soutien aux recommandations formulées dans l'EPU ».

¹² Annexe III

Présentation 5 : Coopération au service du développement dans le cadre de l'EPU

Mme Aurélie BELLON, Cheffe du pôle Droits, Réforme de l'État et Fragilités de la Mission de la Gouvernance Démocratique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, a mis en exergue l'attention particulière accordée par la France à l'EPU. Un mécanisme prioritaire pour la France qui s'engage à contribuer dans ses actions, son soutien et sa politique d'aide publique au développement au succès de l'EPU. Mme Aurélie BELLON a structuré son intervention autour de trois axes principaux :

- **L'approche française de la coopération au développement, fondée sur les droits humains (AFDH)**

L'AFDH est une nouvelle méthode adoptée en 2018 dans le cadre de la stratégie « droits humains et développement ». Elle vise à intégrer les normes et principes du droit international des droits de l'Homme dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques et programmes de développement, afin que ceux-ci contribuent pleinement au respect des droits humains et soient plus durables. L'AFDH se fonde sur le lien indissociable et interdépendant qui existe entre la réalisation des droits humains et le développement durable. D'autre part, elle invite à considérer les individus comme détenteurs de droits, et les États partenaires comme débiteurs d'obligations.

Sur le plan opérationnel, cela se traduit par le respect de deux principes fondamentaux. Un principe préventif de « ne pas nuire » visant à s'assurer que tous les projets financés ne portent pas atteinte aux droits humains. Un principe proactif, qui vise à inscrire la réalisation des droits humains dans la finalité des projets.

Afin de déployer l'AFDH de manière opérationnelle, la France a défini quatre priorités: (i) l'éducation aux droits humains; (ii) l'accompagnement des acteurs du développement pour l'intégration de l'AFDH; (iii) le soutien aux défenseurs des droits humains; et (v) le soutien effectif aux mécanismes internationaux de protection et de promotion des droits humains, notamment l'EPU.

- **Le rôle de l'EPU pour la mise en œuvre effective de l'AFDH**

L'EPU invite à considérer les États membres de l'ONU comme des débiteurs d'obligations en matière de droits humains. Il constitue un forum unique d'échange, d'analyse et de réflexion sur la situation des droits de l'Homme. Il donne l'opportunité à une multitude d'acteurs de participer, dans un cadre inclusif, et de s'exprimer sur la situation d'un pays : États, experts indépendants, INDH, parlementaires et société civile. C'est une source d'informations inégalée sur les progrès liés à la réalisation des droits humains et les violations recensées dans un pays donné. L'égalité de traitement entre chaque pays qu'apporte le mécanisme est essentielle.

Les recommandations acceptées par les États constituent un levier important de coopération pour les pays donateurs de l'aide publique au développement, permettant d'accompagner les pays partenaires dans la mise en œuvre d'obligations internationales clairement définies dans le temps et selon leurs priorités nationales.

▪ **Les actions menées par la France pour promouvoir ce mécanisme dans les pays éligibles à l'APD**

La France oriente son aide publique au développement en faveur de l'EPU de différentes manières. Elle soutient des projets contribuant à la mise en œuvre des recommandations qui ont été acceptées par les pays partenaires. Elle soutient aussi la participation de la société civile et des INDH au processus de l'EPU entre autres par le renforcement de capacités en vue de la rédaction des rapports alternatifs. La France encourage à utiliser l'EPU comme source utile d'analyse de la situation des droits humains d'un pays partenaire. En synergie de l'EPU, la France soutient la mise en œuvre des recommandations issues des autres organes du Conseil des droits de l'Homme.

Mme Aurélie BELLON a énuméré des exemples de projets financés par la France au profit de l'EPU. La France participe au Fonds de contributions volontaire pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'EPU, piloté par l'HCDH. La France appuie le rôle et la participation de la société civile et des ONG au mécanisme de l'EPU. Elle soutient par exemple des ONG pour la mise en œuvre des recommandations : elle a notamment soutenu l'ONG UPR info en 2021. Le nombre de projets croissant soutenus par l'Agence Française de Développement via le dispositif « Initiative OSC ».

Dans le cadre de l'initiative présidentielle « Marianne », la France met en pratique un projet d'1M€, visant à soutenir les défenseurs des droits humains dans 10 pays, y compris en matière de suivi et mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Pour conclure, selon Mme, Aurélie BELLON, dans un contexte global de recul des droits humains, de détérioration des espaces d'action et d'expression des sociétés civiles, ainsi que de dérèglements sociaux et environnementaux, les pays donateurs ont une responsabilité particulière de promouvoir l'AFDH en tant que fonction motrice pour la réalisation des droits humains et pour un développement plus durable (Agenda 2030), et de soutenir les mécanismes permettant de rendre opérationnelle cette approche, comme l'EPU.

Dialogue interactif

Burkina Faso

Le Burkina Faso a présenté les différents partenariats techniques et financiers dont il bénéficie dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités, comprenant notamment le Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme et l'OIF. Le HCDH a apporté son expertise à l'élaboration du plan d'action 2019-2022 de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traité et engagements volontaires, l'élaboration de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ainsi que la formation des membres du Comité de suivi sur la formulation des indicateurs et des techniques d'élaboration des rapports EPU et des organes de traités. Le Burkina Faso a pu profiter d'un fonds d'affectation spécial pour la participation des représentants nationaux à la présentation du rapport au titre du 3^{ème} cycle de l'EPU.

L'OIF a principalement soutenu le Burkina Faso à travers l'organisation d'une simulation de présentation de rapports devant le groupe de travail de l'EPU, l'organisation d'atelier de renforcement du rôle des parlementaires.

Le Burkina Faso jouit également de l'assistance d'autres partenariats techniques et financiers, en provenance du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut danois des droits de l'Homme et de l'assistance technique d'ANIDA ("Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole").

Le Burkina en a profité pour remercier tous ces partenaires pour leur appui et accompagnement, le Burkina Faso lance un appel au renforcement des capacités du fonds de contribution volontaire de l'EPU, afin de permettre au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de poursuivre son accompagnement pour une meilleure mise en œuvre des recommandations acceptées.

Institut Danois des Droits de l'Homme

Le représentant de l'Institut Danois des Droits de l'Homme a tenu à signaler qu'en dépit de sa qualité d'entité issue d'un État non-membre de l'OIF, de nombreux partenariats ont été conclus avec l'Institut dans de nombreux pays francophones, ce qui justifie sa participation au présent séminaire. L'Institution nationale des droits de l'Homme est un acteur clé du processus l'EPU dans son pays. Ainsi, de brefs exemples de sa contribution ont été présentés, notamment la rédaction d'un rapport indépendant, le tour des Ambassades en amont de l'examen pour encourager les États à formuler des recommandations prenant en compte les recommandations de l'Institut, l'accompagnement et pérennisation d'un groupe de la société civile, l'organisation de consultation auprès du grand public, briefing et plaidoyers pour le respect des droits humains dans l'élaboration des lois danoises.

Par ailleurs, l'institut dispose de trois modalités de coopération au niveau international. Il s'agit de la coopération avec des INDH, des gouvernements, et le Haut-Commissariat pour la rédaction des rapports de suivi et de mise en œuvre des recommandations. L'institut a

également élaboré des outils méthodologiques pour orienter les pays dans la mise en œuvre des recommandations (Ex : algorithme associant recommandations et ODD) et a publié un inventaire des plans d'actions nationaux des droits de l'Homme pour favoriser le partage des expériences.

M. Salvatore SAGUES s'est réjoui et a félicité de la contribution de l'Institut danois des droits de l'Homme, pour la documentation traduite en français et qui représente une riche source de connaissances pour le monde Francophone, notamment en Afrique. L'importance des travaux de l'institut l'est d'autant plus au regard de la progression de l'usage de l'anglais par les élites internationales et du fait que la prépondérance de la littérature internationale concernant les droits de l'Homme est rédigée en anglais et non traduite en français pour des raisons financières.

Il a encouragé la coopération entre les différentes parties prenantes, et plus particulièrement, au sein du monde francophone qui est composé de pays du Nord et Sud, venant de toutes les régions du monde.

S.E. M. Georges NAKSEU-NGUEFANG a constaté que le grand défi est de pouvoir répondre aux différentes préoccupations, antérieurement mentionnées dans les discussions, dans les différentes phases du processus et notamment dans l'interaction avec les différentes parties prenantes au niveau national et international.

Cependant, ces avancées sont conditionnées par les moyens financiers à disposition de ces organisations. Il y a donc lieu d'encourager les États à être particulièrement sensibles à cet enjeu majeur du financement. L'efficacité constatée de ces coopérations et la confiance qu'accordent les États en retour doit se traduire par davantage de contributions au fonds volontaire de l'EPU.

Il a mentionné la nécessité d'avoir une même compréhension des enjeux du 4^{ème} cycle. Il est important de prendre en compte les recommandations telles que le caractère figé de ces recommandations et la création d'indicateurs mesurant les efforts dans la mise en œuvre des recommandations afin de mieux préparer leur accompagnement dans les différentes étapes du processus.

Le représentant de l'UIP s'est félicité de la coopération menée entre l'OIF, le HCDH, l'UIP et l'APF. Il a souhaité rappeler le rôle important que joue le financement dans l'efficacité de ces coopérations et en a profité pour lancer un appel, aux parties prenantes, à davantage soutenir financièrement les initiatives conjointes des différentes organisations afin de : permettre un meilleur renforcement des capacités des parlementaires et de mieux répondre aux besoins d'assistances formulés par certaines délégations.

Le sénateur NGAYAP a tenu à remercier au nom des nombreux parlementaires camerounais l'appui des partenaires techniques et financiers ayant permis de renforcer leur capacité dans la maîtrise du mécanisme EPU. Il a rappelé la nécessité d'améliorer la qualité des

recommandations émises par les États par une recherche plus approfondie de la réalité de la situation des droits de l'Homme dans les pays examinés.

Mme Elisabeth DA COSTA a invité les différentes parties prenantes à explorer les synergies possibles entre l'EPU et d'autres entités que le HCDH pour répondre aux besoins de soutien, notamment financier. Une synergie est notable entre les recommandations EPU et les ODD de l'Agenda 2020-2030. Ainsi, il est intéressant de lier les recommandations EPU aux Objectifs de Développement Durable et de faire des demandes aux différents fonds puisque les fonds gérés spécifiquement pour la mise en œuvre des recommandations EPU, au niveau du HCDH, ne sont pas les seuls auxquels les parties prenantes peuvent prétendre.

Donnant exemple du cas de la Guinée-Bissau, la Conseillère a pu obtenir le soutien du fonds de consolidation de la paix un soutien financier pour un projet de renforcement de la paix national en Guinée Bissau, enjeu qui à la fois entre dans le cadre d'un objectif de développement durable, mais est également une recommandation de l'EPU pour la Guinée Bissau.

M. Gianni MAGAZZENI a noté que la question de la mise en œuvre des recommandations était le défi principal du 4^{ème} cycle. Ainsi, il a souhaité que le HCDH soit davantage saisi de cette question afin de mieux utiliser et d'adapter les outils disponibles pour l'accompagnement des États : Fonds volontaires, assistance technique bureau HCDH, et aide au développement. Par ailleurs, il a encouragé les États à suivre les stratégies adoptées par d'autres États de lier étroitement les questions de droits de l'Homme avec la question de l'aide au développement durable. À cet égard, il existe un référentiel des bonnes pratiques dans le contexte de l'EPU¹³ : uniquement disponible en anglais, ce document présente 18 exemples, partout dans le monde, d'avancées réalisables et réalisées afin d'améliorer et de faciliter l'engagement d'un État et des Nations Unies, et autres parties prenantes, pour renforcer les systèmes de protection internationaux.

¹³ https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-02/UPR_good_practices_2022.pdf

Cérémonie de clôture

Madame Léonie GUERLAY, Directrice des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique de l'OIF, a tenu à remercier le HCDH, partenaire stratégique et co-organisateur du séminaire. Elle a également salué, le rôle joué par le Fonds de contribution volontaire sur l'EPU, qui propose une assistance financière et technique aux États, en particulier les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU, et s'est montrée attentive au besoin exprimé visant à son renforcement dans le cadre du 4^{ème} cycle de l'EPU.

Elle a ensuite réaffirmé l'importance de ce séminaire, qui, à la veille du 4^{ème} cycle, constitue une nouvelle preuve du dynamisme de cet espace de concertation, demandé par les États membres francophones, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et recommandations. L'EPU s'est donné les moyens de sa réussite, car il repose sur une approche inclusive de toutes les parties prenantes, et tout l'intérêt de cette inclusivité s'est révélé à travers la richesse et l'acuité de l'apport de ces parties prenantes lors de ces deux sessions.

Dans un premier temps, les retours des États ont permis de soulever les avancées et les obstacles rencontrés au niveau national dans la mise en œuvre de ce mécanisme onusien ambitieux qui vise à l'amélioration de l'ensemble des droits de l'Homme sur le terrain. Une meilleure inclusion des parlementaires dans le mécanisme, en réponse à une recommandation émise lors du 5^{ème} séminaire francophone sur l'EPU de Dakar en 2018, se réalise de plus en plus grâce à l'action conjointe, de l'OIF, du HCDH, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Union interparlementaire à travers l'organisation d'ateliers de sensibilisation, dont le dernier s'est tenu en amont de ce séminaire. L'OIF soutient également l'implication des institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations de la société civile, qui jouent un rôle clef dans la mise en œuvre, sur le terrain, des recommandations issues de l'EPU et qui ont apporté des exemples significatifs des avancées obtenues et des défis auxquels les INDH et les OSC sont confrontées dans le rôle qui leur est confié.

Par ailleurs, l'inclusivité de l'EPU implique également une solidarité entre États examinateurs et États examinés, entre États du Nord et du Sud et plus particulièrement en termes de partage de bonnes pratiques et d'expériences réussies. La solidarité, valeur socle de la Francophonie, doit également se manifester au niveau des organisations internationales.

Ce 6^{ème} séminaire a enfin donné lieu à des recommandations que l'OIF s'engage à examiner et à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la mise en œuvre de certaines de ces recommandations afin de renforcer le mécanisme de l'EPU au cours du 4^{ème} cycle. Mme Léonie GUERLAY a conclu en soulignant que la mobilisation de toutes les parties prenantes et

l'approfondissement de la coopération entre tous ces acteurs permettra de consolider le mécanisme de l'Examen périodique universel et, au-delà, les principes clef d'universalité, de coopération, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de traitement égal de tous les États.

M. Mahamane CISSE-GOURO, Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'Homme et des instruments relatifs aux droits de l'Homme du HCDH, a adressé ses remerciements à l'ensemble des participants et à l'OIF, partenaire particulier avec lequel le HCDH collabore depuis de nombreuses années sur des questions liées aux droits de l'Homme notamment *via* l'Examen périodique universel. Il a également salué les différents intervenants, et modérateurs pour la qualité des interventions qui ont animé les deux jours d'échanges et qui ont été à la hauteur des attentes.

Certains éléments tirés de ces journées de débat ont particulièrement retenu son attention. En premier lieu, le rôle central des États dans l'appropriation nationale et la mise en œuvre des recommandations. L'EPU étant un processus intergouvernemental, cela suscite la mise en place de comités nationaux de coordination permanents, bénéficiant d'un soutien politique au plus haut niveau et des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Il a précisé qu'il s'agit d'une bonne pratique essentielle à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel.

Par ailleurs, il a ajouté le renforcement nécessaire des relations entre les mécanismes nationaux d'établissement des rapports et de suivi et les appareils législatifs et judiciaires, à travers la participation active des parlementaires et des acteurs judiciaires dans le Comité de suivi. Il a souligné, d'autre part, le besoin de renforcer les capacités des acteurs du système judiciaire dans le processus de l'EPU, en soulignant l'importance de l'accès à la justice dans la protection juridique des droits de l'Homme, dans le but d'établir une collaboration effective avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme.

Il a mis en évidence, l'importance du renforcement des partenariats techniques et financiers, en vue de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, ainsi qu'une meilleure implication des institutions nationales des droits de l'Homme et organisations régionales des droits de l'Homme en tant que parties prenantes du mécanisme.

M. Mahamane CISSE-GOURO a noté avec intérêt les observations formulées à l'égard des recommandations et la nécessité d'une plus grande focalisation sur la qualité et non la quantité des recommandations et de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations acceptées par les États.

Enfin, il a soutenu l'appel lancé par les participants de ce séminaire au renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, en particulier du Secrétariat au service de l'Examen périodique universel, et de ses bureaux sur le terrain afin qu'ils puissent répondre

aux demandes de plus en plus nombreuses en matière d'assistance technique dans la préparation et le suivi de l'Examen périodique Universel provenant des États.

M. Mahamane CISSE-GOURO a conclu en rappelant qu'il importe au HCDH que ce séminaire facilite la préparation des États, et des autres parties prenantes, pour le 4^{ème} cycle de l'EPU, qui débutera au mois de novembre 2022. Ainsi, il a renouvelé la disponibilité du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, dans le cadre de son mandat et dans la limite de ses moyens, à accompagner les États dans leur noble tâche de protection et promotion des droits de l'Homme.

Recommandations du séminaire

Le rôle central de l'État et l'importance accrue des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

- La mise en place par les États d'un comité national de coordination permanent bénéficiant d'un soutien politique au plus haut niveau et des moyens nécessaires à son fonctionnement demeure une bonne pratique essentielle à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;
- L'importance d'asseoir les mécanismes nationaux sur une base juridique solide, par exemple une loi ou un décret, et de les doter de mandats et de missions clairement définis avec les principales caractéristiques de tout mécanisme national efficace, à savoir la collaboration, la coordination, la consultation et la gestion de l'information ;
- Le renforcement des relations entre les mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi avec les appareils législatif et judiciaire à travers la participation active des parlementaires (en particulier les membres de la commission des droits de l'Homme des parlements) et des acteurs judiciaires dans le comité de suivi ;
- L'inclusion et la participation active des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le comité de suivi, notamment en les associant à toutes les phases du processus, est nécessaire afin de mettre sur pied un dispositif de suivi efficace, inclusif et représentatif. Ceci passe par l'instauration et le renforcement de la confiance des États vis-à-vis des INDH et de la société civile ;
- Définir clairement les rôles et les responsabilités de tous les Ministères et de toutes les parties prenantes impliqués dans le processus de l'EPU, analyser les exigences de chaque recommandation et définir les cahiers de charges assortis d'un budget et d'un échéancier ;
- Le rôle de plus en plus important des mécanismes nationaux dans l'établissement de la corrélation entre les plans nationaux relatifs aux droits de l'Homme et ceux relatifs au développement durable. Ces mécanismes peuvent en effet contribuer à créer des synergies en promouvant les droits de l'Homme et en alignant le suivi et les rapports relatifs aux droits de l'Homme sur les objectifs de développement durable à travers l'intégration des recommandations issues de l'EPU dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- Le renforcement des liens entre les mécanismes nationaux et les bureaux de statistique nationaux et d'autres acteurs qui collectent et produisent des données statistiques afin de disposer des informations fiables sur la mise en œuvre des

- recommandations et des indicateurs de performance permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations ;
- Soutenir le développement de l'infrastructure numérique des mécanismes des droits de l'Homme, notamment la base de données pour le suivi des recommandations au niveau national et d'autres outils numériques, afin de faciliter la participation des États et d'autres parties prenantes et assurer une plus grande transparence dans le suivi ;
 - Promouvoir des initiatives visant à renforcer les capacités de gestion de l'information des mécanismes nationaux, notamment l'acquisition d'outils numériques adaptés, tels que la base de données pour le suivi des recommandations au niveau national ;
 - La révision du format des recommandations avec l'objectif de limiter leur nombre et d'éviter des répétitions et d'avoir une plus grande focalisation sur leur qualité et non leur quantité tout en visant leur regroupement plus systématique sur une base thématique. Ces recommandations devraient être précises, concises, pratiques, constructives, réalistes et réalisables ;
 - Mettre en place des indicateurs pour évaluer graduellement la mise en œuvre des recommandations afin de mesurer ainsi les efforts faits par les États ;
 - Focaliser le 4^{ème} cycle sur une analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État. Cette analyse devrait être incorporée aux rapports de l'État, des Nations Unies et de la société civile ;
 - Utiliser les rapports à mi-parcours à l'effet de communiquer sur ces analyses détaillées de mise en œuvre des recommandations.

Le rôle renforcé des parlementaires dans le processus de l'EPU

En vue de renforcer le rôle des parlementaires dans le processus de l'EPU, il a été proposé de :

- Maintenir et consolider un dialogue ouvert avec l'exécutif, à travers les mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi, dans la préparation du rapport national et apporter une contribution active à ce rapport en particulier par le biais d'une commission ou tout autre structure parlementaire en charge des droits de l'Homme ;
- Encourager la création de commission ou toute autre structure parlementaire chargée des droits de l'Homme dans les Parlements qui n'en disposent pas ;
- Lorsqu'elles existent sans être clairement identifiées, comme telles, veiller à ce que les commissions parlementaires ayant compétence sur les droits de l'Homme puissent être des correspondantes actives de l'EPU au niveau parlementaire ;
- Encourager le gouvernement à avoir une approche inclusive et participative dans la préparation du rapport national, en reflétant pleinement dans le rapport national les contributions reçues de toutes les parties prenantes, y compris le Parlement, à travers le processus de consultation élargie ;

- Envisager d'organiser des campagnes de sensibilisation du public avec les acteurs au sujet de l'examen à venir et de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'EPU du cycle précédent et leur intégration dans les plans de développement nationaux et les efforts des ODD ;
- Encourager l'exécutif à préparer un rapport à mi-parcours de l'EPU – rapport auquel le Parlement devrait également contribuer – devant procéder à un état des lieux en termes de suivi des recommandations du cycle précédent de l'EPU et des défis restants ;
- Participer à la session du Groupe de travail sur l'EPU, à Genève, en tant que membre de la délégation de l'État examiné, et rencontrer les agences des Nations Unies et les parties prenantes à Genève (UIP, HCDH, missions et OSC) ;
- Participer aux délibérations de l'Exécutif tenues pour déterminer la position sur les recommandations de l'EPU - en particulier sur les recommandations qui nécessitent une action du Parlement pour être mises en œuvre. Si l'exécutif n'implique pas le Parlement, envisager d'interpeller les ministres responsables de l'EPU afin d'être informés ou de discuter de l'acceptation des recommandations ;
- Participer aux adoptions de l'EPU du point 6 du Conseil des droits de l'Homme, à Genève, soit en tant que membre de la délégation gouvernementale, soit en tant qu'observateur ;
- Demander à l'exécutif de faire une présentation au parlement sur le processus de l'EPU de l'État, y compris la présentation du rapport national avant sa soumission et présentation devant le Conseil des droits de l'Homme, le dialogue interactif qui s'en est suivi ainsi que les résultats de l'examen par le groupe de travail sur l'EPU, notamment le plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;
- Assurer le suivi parlementaire des recommandations de l'EPU, qui nécessitent une action législative, budgétaire, et de contrôle, dans le cadre de leur contribution aux travaux du mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi ;
- Utiliser la matrice des recommandations de l'EPU regroupées par thème pour s'assurer que les recommandations qui ont été acceptées par l'État et qui nécessitent une action parlementaire sont mises en œuvre par l'Exécutif, le cas échéant, avec le soutien du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs ;
- Encourager l'exécutif à soumettre une mise à jour régulière ou un rapport à mi-parcours sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, en particulier en ce qui concerne celles qui ont été acceptées, et apporter une contribution active à ce rapport, notamment par le biais de la commission ou tout autre structure parlementaire en charge des droits de l'Homme ;
- Utiliser efficacement les outils développés lors du 3^e cycle de l'EPU par le HCDH (Lettre du Haut-Commissaire aux Ministres des Affaires étrangères, Matrice thématique des recommandations et Infographie) dans le cadre des débats parlementaires sur les questions ou les actions liées aux droits de l'Homme.
- Encourager les INDH, les OSC et les acteurs locaux à partager leur évaluation de la mise en œuvre des recommandations du cycle précédent de l'EPU avec le Parlement, notamment la commission parlementaire des droits de l'Homme, et

éventuellement aussi à travers des auditions publiques conformément aux principes de Belgrade ;

- Inclure un paragraphe dans la note verbale et la note d'orientation informelle envoyées aux États examinés pour la préparation du rapport national, encourageant l'État à rédiger le rapport sur la base d'un large processus de consultation nationale, et avec la pleine implication et contribution du pouvoir législatif, y compris la commission parlementaire des droits de l'Homme lorsqu'elle existe ;
- Avant chaque examen, envoyer une communication conjointe HCDH-UIP au parlement de chaque État examiné (incitation au dialogue avec l'exécutif, auditions et débats parlementaires, participation au sein de la délégation gouvernementale, etc.) ;
- Après l'examen, envoyer une lettre type au Président du Parlement avec copie au Président de la commission ou toute autre structure parlementaire en charge des droits de l'Homme, avec la matrice thématique des recommandations en annexe, l'informant du résultat de l'examen ;
- Mettre en place un suivi systématique sous la forme d'un atelier de sensibilisation et de renforcement de capacités au profit de parlements, identifiés par les organisateurs, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations. Ces ateliers de restitutions devraient en effet offrir l'avantage non seulement de discuter des recommandations de l'EPU, mais également de proposer un accompagnement qualitatif à la mission parlementaire relative aux droits de l'Homme ;
- Décliner l'organisation d'ateliers de renforcement du rôle des parlementaires francophones dans le processus sur l'EPU sur le terrain au niveau régional ;
- Encourager les parlementaires à adhérer et animer la plateforme francophone du projet francophone avec des exemples de bonnes pratiques ;
- Encourager les parlementaires à vulgariser les recommandations de l'EPU dans leurs différentes circonscriptions.

Vers le renforcement du rôle des acteurs du système judiciaire

- De plus en plus de recommandations adressées aux États membres dans le cadre de l'EPU portent sur le rôle d'un système judiciaire indépendant dans l'accès effectif à la justice. Des acteurs majeurs du système judiciaire tels que les ordres des avocats doivent contribuer à l'EPU en tant que partie prenante ;
- Renforcer les capacités des acteurs du système judiciaire dans le processus de l'EPU en soulignant l'importance de l'accès à la justice dans la protection juridique des droits de l'Homme dans le but d'établir une collaboration effective avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme ;
- Les relations entre le mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi et l'appareil judiciaire sont tout aussi essentielles pour le suivi des recommandations des mécanismes des droits de l'Homme sur des cas individuels et pour faire en

sorte que les victimes des violations des droits de l'Homme aient accès à une réparation effective ;

- Il est important que les mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi comportent en permanence des membres issus de l'appareil judiciaire et coordonnent leur action avec le pouvoir judiciaire s'ils veulent répondre aux communications émanant de particuliers et recueillir des informations sur les affaires judiciaires qui ont trait au droit des droits de l'Homme ;
- Les acteurs du système judiciaire doivent contribuer à l'élaboration du rapport national et participer à l'examen de leur pays ainsi qu'aux activités de suivi ;
- Faciliter l'accès des mécanismes internationaux des droits de l'Homme aux données statistiques collectées par le pouvoir judiciaire sur des cas relatifs aux violations des droits de l'Homme ;
- Fournir, à la demande des États membres, un appui à des juges et des avocats, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'Homme.

Le rôle important des INDH, des OSC et des mécanismes régionaux des droits de l'Homme

- Encourager le gouvernement à organiser une consultation nationale comme première étape essentielle dans la préparation du rapport national, en se concentrant notamment sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'examen précédent ;
- Encourager la consultation interne au sein des différentes branches du gouvernement et la participation de toutes les parties prenantes concernées dans ce processus, y compris les ONG et les équipes de pays des Nations Unies ;
- Maintenir un dialogue ouvert avec le ministère du gouvernement ou le mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi et encourager la pleine considération et la réflexion dans le rapport national des contributions reçues de toutes les parties prenantes à travers le processus de consultation ;
- Soumettre des rapports au processus l'UPR conformément aux lignes directrices pour les soumissions des parties prenantes et encourager les OSC, si nécessaire, à fournir une formation et un renforcement des capacités des ONG à cet égard ;
- Assurer la liaison avec, participer et apporter une contribution à toutes les activités entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies et les agences individuelles des Nations Unies en ce qui concerne la préparation de leurs soumissions pour le processus de l'EPU ;
- Envisager d'organiser des campagnes de sensibilisation du public sur l'examen à venir et envisager d'organiser ou de participer à des événements parallèles à Genève avant l'examen ;

- Plaider pour le suivi des recommandations de l'EPU du cycle précédent et leur intégration dans les plans de développement nationaux et les efforts des ODD. Soutenir le gouvernement et les autres parties prenantes dans l'identification des liens entre les recommandations de l'EPU et les cibles des ODD, en soulignant les synergies entre les droits de l'Homme et le développement ;
- Plaider pour que le système des Nations Unies dans le pays soutienne la mise en œuvre, au minimum, des recommandations acceptées du cycle précédent de l'EPU, et leur inclusion dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- Encourager l'élaboration d'un rapport à mi-parcours par le Gouvernement ; par le système des Nations Unies dans le pays ; et toutes les autres parties prenantes nationales, faisant le point sur ce qui a été fait en termes de suivi des recommandations du précédent cycle de l'EPU et des défis restants ;
- Envisager d'organiser pendant l'examen une diffusion en direct de l'examen et d'inviter les représentants du gouvernement, les parlementaires, la société civile et les médias et, si possible, envisager également d'organiser un événement similaire pour le grand public ;
- Envisager après l'examen de sensibiliser le public aux recommandations reçues, notamment par le biais de campagnes médiatiques et d'événements publics. S'engager avec le gouvernement sur les recommandations pour lesquelles des positions doivent encore être prises ;
- Faire une déclaration du Conseil des droits de l'Homme lors de l'adoption du résultat de l'EPU, environ 3 mois plus tard pour les INDH de statut A et les ONG accréditées ;
- Lors du débat général du Conseil des droits de l'Homme au titre du point 6, les parties prenantes accréditées devraient être encouragées à faire une déclaration décrivant les bonnes pratiques et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations ;
- Informer les organisations régionales des droits de l'Homme à travers une lettre du HCDH indiquant que les pays concernés doivent être examinés plusieurs mois avant la date limite de soumission - sollicitant des contributions au processus de l'EPU ;
- Les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'Homme doivent tenir compte des rapports et des conclusions des organes régionaux chargés des droits de l'Homme quand ils procèdent à l'examen des États membres. Ils peuvent étayer leurs conclusions en se référant à la jurisprudence et aux autres documents des mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'Homme ;
- Faciliter l'échange d'informations sur les travaux des mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme et préconiser des mesures pour faire en sorte que les engagements et les recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'Homme et ceux des mécanismes régionaux des droits de l'Homme soient pris en compte dans les travaux, les rapports et les plans d'action de chacun ;

- Établir un mécanisme de coopération avec les mécanismes régionaux des droits de l'Homme pour la mise en œuvre des recommandations issues des organes des traités, des procédures spéciales et de l'EPU ;
- Le système des Nations Unies aurait également intérêt à collaborer davantage avec les mécanismes régionaux des droits de l'Homme pour ce qui est de l'adoption des bonnes pratiques qui sont apparues au niveau régional, y compris la tolérance zéro sur les cas de représailles et une plus grande participation à toutes les phases de l'EPU ;
- Les Nations Unies peuvent jouer un rôle important de rapprochement entre le Gouvernement et les OSC à travers l'EPU.

Le rôle essentiel des partenaires techniques et financiers

- Renforcer le HCDH et en particulier la Branche de l'EPU qui sert de secrétariat au Groupe de travail sur l'EPU et les bureaux sur le terrain afin qu'il puisse répondre aux demandes de plus en plus nombreuses en matière d'assistance technique dans la préparation et le suivi de l'EPU provenant des États et d'autres parties prenantes;
- Renforcer le partenariat entre l'OIF et le HCDH afin de soutenir les activités d'assistance technique menées par ces deux organisations en vue d'un renforcement des capacités des États et autres parties prenantes dans le processus de l'EPU ;
- Verser une contribution supplémentaire au fonds de contributions volontaires pour la participation à l'EPU, destiné à favoriser la participation des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, à l'EPU, et au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'EPU ;
- Promouvoir l'intégration des recommandations acceptées de l'EPU dans le plan de travail et la programmation des équipes-pays des Nations Unies sur le terrain, conformément à leur mandat, dans le but d'assurer une mise en œuvre cohérente des recommandations de l'EPU conformément aux priorités déterminées par les États ;
- Créer un mécanisme de coordination entre les partenaires techniques et financiers sur le terrain en vue d'assurer une plus grande mutualisation des moyens pour la mise en œuvre des recommandations, une division des responsabilités et d'éviter de multiples financements aux mêmes thématiques ;
- Renforcer la coopération au service du développement et le nombre de projets y afférant directement liés à la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU dans le cadre du partenariat entre les États faisant l'objet d'un examen et les pays donateurs ;

- Renforcer la reconnaissance par les organismes chargés de la coopération pour le développement des liens étroits entre le développement et les droits de l'Homme et envisager de vérifier systématiquement en cours d'examen si les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement appliquent les recommandations issues de l'EPU auxquelles ils ont souscrit ;
- Les États qui sont membres du CAD de l'OCDE doivent intégrer leurs recommandations acceptées dans l'action dans les pays prioritaires pour l'aide publique au développement ;
- Le CAD de l'OCDE devrait inclure dans ses examens par les pairs des références aux recommandations de l'EPU faites par ses membres aux États où l'aide publique au développement est versée afin d'améliorer l'efficacité de l'aide et l'appropriation nationale ;
- Le Conseil des droits de l'Homme devrait faciliter la synergie et une meilleure intégration entre les mécanismes d'examen par les pairs existants en vue de mieux soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans le 4^{ème} cycle ;
- Encourager le soutien croissant de l'ensemble du système des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur Résident et conformément à l'appel à l'action pour les droits de l'Homme du Secrétaire général et aux guides pratiques de l'EPU qui en ont résulté et qui visent à aider les chefs des bureaux des Nations Unies dans le monde entier à tirer le meilleur parti du mécanisme de l'EPU et à garantir qu'au moins les recommandations de l'EPU acceptées par les États soient alignées sur l'Agenda 2030 et autant que possible intégrés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable - avec le soutien de chaque entité des Nations Unies conformément à son mandat spécifique.

Conclusion

L'ensemble des contributions des États a mis en lumière des tendances communes concernant les apports de l'EPU. Cet exercice leur a permis entre autres : une coopération internationale, nationale et régionale plus importante avec les différentes parties prenantes, la production de nouvelles législations et la création de mécanismes dédiés à l'élaboration de rapports et de suivi des recommandations. L'engagement et l'engouement des États vis-à-vis du mécanisme ont été réitérés tout au long du séminaire. Toutefois, des limites à la mise en œuvre des recommandations ont été mentionnées telles que la pandémie du Covid-19. Les pistes, pour un 4^{ème} cycle fructueux, s'orientent vers une amélioration de la qualité des recommandations, un renforcement des capacités, l'accroissement des synergies et une approche axée sur le développement durable pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Le rôle des parties prenantes, à savoir des parlementaires, des mécanismes régionaux, des INDH et de la société civile n'a cessé d'évoluer au cours des cycles de l'EPU. Les parlementaires ont contribué à la mise en œuvre des recommandations par le développement de nouvelles législations ou de la consolidation de celles déjà existantes. Parmi les aspirations pour le 4^{ème} cycle, on note la volonté de développer des commissions parlementaires des droits de l'Homme et de créer des relais avec celles déjà établies. De plus, les mécanismes régionaux ont joué un rôle fondamental notamment dans la phase en amont du processus relative à la collecte des données pour les rapports de pré-sessions.

Les INDH ont également eu une place majeure en favorisant les consultations et la sensibilisation à l'endroit du mécanisme de l'EPU et en appuyant leur État et la société civile pour la mise en œuvre des recommandations. Et enfin, la société civile, pierre angulaire du mécanisme de l'EPU, à travers les contributions pour les rapports de pré-sessions, les interventions lors du Point 6 et la participation aux concertations diverses tout au long du processus. Le renforcement des capacités pour l'ensemble des parties prenantes apparaît indispensable en vue du 4^{ème} cycle ainsi que la protection des défenseurs des droits de l'Homme.

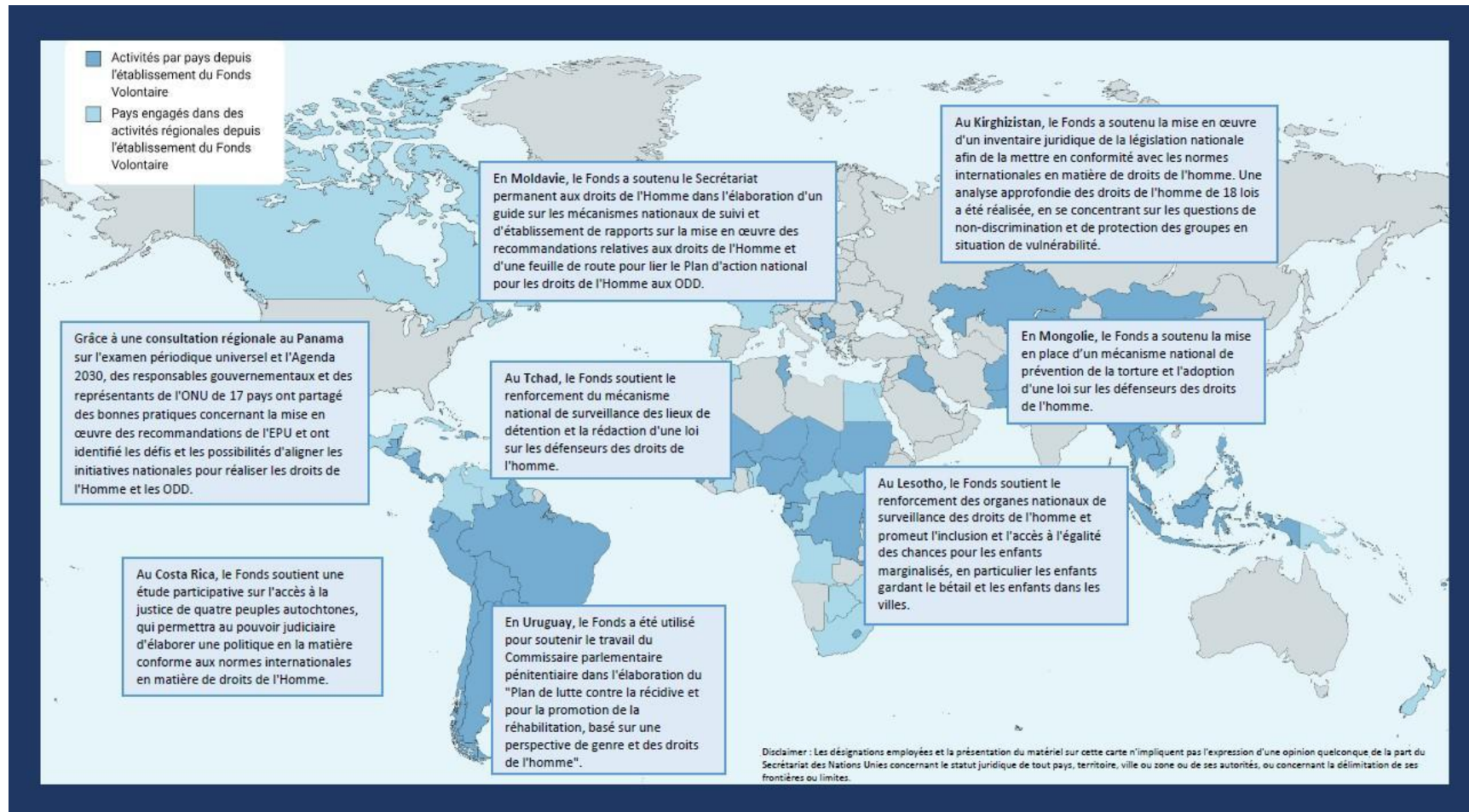
Les partenaires techniques et financiers ont été un appui considérable pour un certain nombre d'États et ont favorisé leur participation effective au mécanisme de l'EPU.

L'accès au *Guide interactif* et les séances de simulation élaborées par l'OIF ont été salués par plusieurs participants. Le Coordonnateur Résident du Kenya et la conseillère principale pour les droits de l'Homme du HCDH auprès du Coordonnateur Résident en Guinée-Bissau n'ont pas manqué de signaler le rôle fondamental des recommandations de l'EPU comme « point d'entrée » pour une collaboration constructive avec les pays sur le terrain pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. Le Fonds volontaire de l'EPU et l'aide public au développement ont été des supports indispensables pour la mise en œuvre des

recommandations. Une optimisation des fonds dans le cadre d'une synergie de l'EPU avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a été proposée ainsi qu'un appel impératif aux contributions pour pallier la demande exponentielle des États en la matière et assurer pour le 4^{ème} cycle les ressources nécessaires pour une amélioration de la situation des droits de l'Homme dans le monde.

Annexes

I/. Les bonnes pratiques relatives à l'utilisation du Fonds volontaire de l'EPU



II/. L'évolution des contributions au Fonds volontaire de l'EPU et des demandes



NATIONS UNIES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Soutenir le Fonds

Depuis sa création, le Fonds a reçu des contributions pour un montant total de **6.925.90 USD** des pays suivants :

Norvège	(USD 2.283.483)
Allemagne	(USD 1.212.510)
Fédération de Russie	(USD 850.000)
Maroc	(USD 500.000)
Australie	(USD 387.580)
Arabie Saoudite	(USD 295.000)
République de Corée	(USD 250.000)
Inde	(USD 200.000)
Espagne	(USD 195.655)
France	(USD 186.984)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(USD 179.033)
Émirats arabes unis	(USD 100.00)
Kazakhstan	(USD 98.865)
Philippines	(USD 50.000)
Roumanie	(USD 47.790)
Colombie	(USD 40.000)
Pays-Bas	(USD 30.000)
Singapour	(USD 20.000)
Pakistan	(USD 11.000)
Oman	(USD 10.000)
Paraguay	(USD 3.000)

Les contributions au Fonds de contributions volontaires peuvent être versées par des États, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ou des institutions privées et des particuliers.

Alors que les demandes de soutien ont augmenté au cours des dernières années, les contributions ont diminué.



Année	Contributions	Expenditures
2018	~900,000	~200,000
2019	~500,000	~500,000
2020	~400,000	~500,000
2021	~300,000	~500,000
2022 (trend)	~200,000	~1,000,000

“Dans la perspective du lancement du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, en novembre 2022, il sera également essentiel de renforcer l'assise financière du Fonds pour témoigner de l'importance croissante que les États attachent à l'application des recommandations issues de l'Examen”

Rapport sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique dans la mise en œuvre de l'Examen périodique universel (2022) (A/HRC/50/18)

Discours d'ouverture

S.E. M. Federico VILLEGAS,
Président du Conseil des droits de l'Homme

Excellences,
Distingués Représentants,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à Genève dans le cadre du 6^{ème} séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel (EPU). Avant d'aller plus loin, je souhaite tout d'abord exprimer mes condoléances à la suite du décès de S.E. M. Léopold Ismaël SAMBA, Représentant permanent de la République Centrafricaine. En effet, c'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que j'ai appris son décès.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et au Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) pour leur partenariat fructueux, qui vise notamment à accroître l'engagement de diverses parties prenantes dans les travaux du Conseil et de l'Examen périodique universel.

En jetant un regard rétrospectif sur le 3^{ème} cycle de l'EPU, je voudrais partager quelques réflexions.

L'EPU s'est désormais imposé comme l'outil le plus fondamental créé par la communauté internationale par le canal du Conseil.

Quels résultats avons-nous obtenus avec le 3^{ème} cycle ?

J'aimerais partager avec vous trois résultats, mais il y en a bien évidemment plus.

Une participation constante à 100% au mécanisme et un engagement accru des États, au plus haut niveau des gouvernements, et d'autres parties prenantes - même pendant la pire période de la pandémie de Covid-19 ;

Une adoption de modalités hybrides, nettement flexibles qui ont permis une participation plus diversifiée ;

Et troisièmement, le nombre de recommandations reçues et celles acceptées par les États ont encore augmenté au cours du 3^{ème} cycle.

Qu'en est-il du 4^{ème} cycle qui démarre en novembre ?

Avant tout, c'est une occasion de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations reçues lors des examens précédents ; c'est extrêmement important de voir ce qu'il s'est passé avec les recommandations reçues. Nous avons beaucoup de nouvelles à cet égard. Je repense, il y a une semaine, aux deux ou trois nouvelles de pays qui s'appêtent à changer leurs lois, en suivant les recommandations qu'ils ont reçues lors du processus de l'EPU. La Sierra Leone, Singapour par exemple. Beaucoup de choses ont changé depuis, et c'est pourquoi il est important de prendre en compte les recommandations précédentes.

C'est une opportunité de renforcer davantage les capacités nationales. Lorsque les pays découvrent l'EPU, ils peuvent disposer d'un moyen efficace et effectif d'utiliser ce qu'ils peuvent extraire de l'EPU et des recommandations.

La mise en place et le renforcement des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi se sont déjà avérés bénéfiques pour améliorer l'efficacité des rapports et coordonner la mise en œuvre.

Je pense qu'une amélioration de la consultation et de la participation des autres parties prenantes, telles que les Institutions Nationales des droits de l'Homme (INDH), les ONG et les mécanismes régionaux des droits de l'Homme, au processus de l'EPU ont été essentielles au cours du 3^{ème} cycle. Et c'est pourquoi nous espérons qu'au 4^{ème} cycle, nous aurons une réelle participation et un réel engagement de ces acteurs au système.

Dans quelle dynamique s'inscrit-il le 4^{ème} cycle ?

Je voudrais partager quelques informations avec vous, il y a deux documents très importants partagés par le Secrétariat général. Il y a l'appel à l'action pour les droits de l'Homme lancé par le Secrétaire général et son rapport intitulé « Notre programme commun » de 2021. Ils sont essentiels pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD en plaçant les droits de l'Homme au cœur de ceux-ci.

Et c'est pour cela que le contexte de notre travail pour l'EPU, nous devrions donc pouvoir compter encore davantage sur les représentants du Haut-Commissariat sur le terrain, sur les bureaux régionaux ainsi que sur tout le système des Nations Unies pour mieux aider les États à mettre en œuvre les recommandations relatives aux droits de l'Homme.

Je parlais ce matin avec quelques ambassadeurs qui sont ici et qui sont facilitateurs du Président. Si l'on a eu quinze années de l'EPU, peut-être que les quinze prochaines années de l'EPU seront une amélioration de l'impact de l'EPU sur le terrain. C'est pour cela que le 4^{ème} cycle doit commencer avec une narration différente sur l'impact sur le terrain du processus.

En effet, cette année marque le 15^{ème} anniversaire du Fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU. Un soutien financier plus accru aux ressources du Fonds sera crucial pour assurer un meilleur appui aux États dans le cadre du 4^{ème} cycle et combler le déficit en matière de coopération technique.

Nous avons tous un rôle à jouer pour faire en sorte que les recommandations se traduisent par un changement réel affectant la vie de chacun. Les parlementaires sont des acteurs clé dans le soutien à la mise en œuvre des résultats de l'EPU. Le pouvoir judiciaire a également un rôle important à jouer.

Je suis heureux que l'un des deux Co facilitateurs que j'ai nommés pour mener les discussions sur le renforcement et l'optimisation de l'EPU dans la perspective de son 4^{ème} cycle, l'Ambassadeur du Maroc, ait accepté d'être le modérateur de la première séance de ce séminaire. En effet, la présente rencontre offre une tribune utile aux États membres francophones et au-delà pour entamer le nécessaire dialogue sur le renforcement du soutien aux États afin de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU qui reflètent largement les observations finales des organes de traités, les recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, le système des Nations Unies dans son ensemble, le HCDH et ses représentations sur le terrain.

L'EPU peut jouer un rôle clé en tant que catalyseur des politiques des États en matière de droits de l'Homme. Je vous encourage à partager vos idées et suggestions sur les moyens d'amener les résultats de cet important mécanisme du Conseil des droits de l'Homme.

Merci beaucoup.

S.E.M. Makaila AHMAD,
Représentant Permanent du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,
Président du Groupe des Ambassadeurs francophones

Merci beaucoup Monsieur le Représentant permanent de l'OIF.

Excellences, Distingués collègues,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme

Je voudrais, pour commencer, dire Monsieur le Président combien nous sommes honorés de vous avoir avec nous cet après-midi ; et vous dire également combien nous apprécions votre travail et votre leadership y compris dans la dimension du multilinguisme, une dimension qui tient à cœur à notre groupe et nous saluons et vous encourageons pour tous les efforts fournis jusqu'ici, et vous encourageons surtout à aller de l'avant.

Les États membres du Groupe des Ambassadeurs francophones que j'ai l'honneur et le plaisir de représenter, se félicitent de l'organisation de ce séminaire en ce qu'il leur permettra de tirer des enseignements du cycle précédent en vue de mieux se préparer pour le 4^{ème} cycle annoncé pour le mois de novembre.

Nous serons particulièrement attentifs aux échanges qui porteront sur la question essentielle, et vous l'avez mentionné Monsieur le Président, de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États de notre espace ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations. Ceci se fera bien évidemment en examinant les différentes expériences nationales qui mettront en exergue les différents modes d'assistance financière et technique qui ont démontré jusqu'ici leur efficacité.

Nous nous félicitons tout particulièrement de la présence parmi nous de parlementaires, de représentants d'institutions nationales et d'organisations non-gouvernementales. Leurs contributions apporteront sans doute dans un esprit d'inclusivité une plus-value remarquable à nos travaux.

Nous sommes par ailleurs convaincus que les échanges au cours de ces travaux inspireront le Groupe des ambassadeurs francophones en vue d'une contribution encore plus riche et active dans les travaux du Conseil des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne l'évaluation et le recadrage des processus de l'Examen périodique universel souhaités par le Président de cette auguste assemblée.

Excellences, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le Groupe des Ambassadeurs francophones attend beaucoup de vos futurs échanges et bien évidemment le groupe s'enrichira

davantage des conclusions, sinon des réflexions qui guideront vos travaux et en vous souhaitant d'excellentes délibérations, je voudrais à nouveau renouveler toute la gratitude de l'ensemble du Groupe des Ambassadeurs francophones de Genève.

Je vous remercie.

Mme Asako OKAI,
Sous-Secrétaire générale des Nations Unies,
Directrice du Bureau de crise du PNUD

Excellences, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de me joindre à vous pour le quatrième Séminaire francophone, et donc à cette réflexion portant sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.

Dans ce contexte de crise profonde, où les menaces contre les vies, la dignité et les moyens de subsistance sont plus répandues que jamais dans l'histoire moderne, la valeur du processus de l'Examen Périodique Universel ne peut être surestimée. En tant que processus de défense des droits de l'Homme pris en charge au niveau national et dirigé par les États membres, il renforce nos valeurs communes et celles du système des Nations Unies.

L'appel à l'action du Secrétaire général sur les droits de l'Homme nous rappelle également l'impératif moral et la valeur pratique du travail sur les droits de l'Homme dans tout ce que nous faisons. En nous exhortant à accélérer les progrès vers l'agenda 2030 avec les droits de l'Homme comme fondement de nos efforts, l'Appel à l'action nous oriente vers un avenir plus équitable, inclusif et durable pour tous.

Des mécanismes tels que l'Examen Périodique Universel, les procédures spéciales et les organes de traités sont des outils essentiels pour répondre à cet appel.

Ce sont également des instruments nécessaires au développement. Ces mécanismes contiennent une mine d'informations et de recommandations ciblées dont vous, les États membres, pouvez tirer parti pour fournir un soutien au développement plus opportun et plus ciblé.

Par exemple, rien qu'au cours de ce troisième cycle de l'EPU, alors que les catastrophes liées au climat se multiplient dans le monde entier, plus de 250 recommandations ont été formulées concernant les conséquences du changement climatique sur les droits de l'Homme.

Ces recommandations sont le reflet d'idées opportunes, d'une appropriation nationale et locale, d'idées et de capacités qui pourraient autrement être perdues dans la cascade de crises auxquelles nous sommes confrontés.

Pourtant, malgré le potentiel de ces mécanismes, des améliorations pourraient être apportées afin d'éviter un "fossé de coopération technique" entre le travail de l'EPU et d'autres mécanismes de droits de l'Homme et la réalité de la mise en œuvre.

Reconnaissant le potentiel extraordinaire des solutions en matière de droits de l'Homme pour le progrès du développement, le PNUD travaille avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et le Bureau de la coopération au développement des Nations Unies pour combler ce fossé en "important et exportant" les bonnes pratiques là où elles existent.

Grâce à un examen approfondi des exemples à travers le système de l'ONU, nous avons identifié un ensemble de bonnes pratiques et, plus tôt cette année, nous avons publié un recueil d'études de cas soulignant le potentiel de l'EPU comme outil de développement durable.

Notre analyse a fait ressortir plusieurs tendances clé.

Tout d'abord, nos résultats soulignent la volonté croissante des équipes de pays et des entités de l'ONU de s'engager largement dans le processus de l'EPU et à utiliser ses recommandations dans leur travail en tant qu'outil pratique de résolution des problèmes liés aux droits de l'Homme et au développement.

Le PNUD met cette approche en pratique, qu'il s'agisse de soutenir des cadres juridiques non-discriminatoires au Bangladesh, de renforcer la société civile pour qu'elle plaide en faveur du changement en Ukraine ou de s'attaquer à la violence contre les femmes et les filles en Arménie. Deuxièmement, nous avons également constaté que les recommandations de l'EPU sont de plus en plus alignées sur les plans nationaux visant à réaliser l'Agenda 2030. Dans ce domaine, nous avons constaté qu'il était clairement nécessaire d'aider les gouvernements à intégrer les objectifs en matière de droits humains dans les systèmes de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD, voire dans l'ensemble des systèmes de mise en œuvre des ODD.

Cette mobilisation est déjà en cours en Amérique latine, où le PNUD soutient l'analyse de près de 1 500 recommandations relatives aux droits de l'Homme, dans le but d'accélérer les progrès sur une série de cibles des ODD.

Troisièmement, les entités de l'ONU adoptent une approche de l'ensemble de la société pour intégrer le processus de l'EPU au niveau national, en s'engageant avec les gouvernements, les parlementaires nationaux, la société civile et les organisations des droits de l'Homme.

Au Rwanda, cette large approche des parties prenantes a permis de réunir le PNUD et le HCDH, le Fonds pour l'intégration des droits de l'Homme, la Commission nationale rwandaise des droits de l'Homme et d'autres partenaires pour un examen complet des recommandations de l'EPU 2020, ainsi que des résultats de l'examen national volontaire de 2019, afin d'informer l'évaluation à mi-parcours du plan de développement national du Rwanda et le prochain cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Excellences, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le constater, le PNUD s'engage à faire progresser les droits de l'Homme en tant qu'outil de résolution des problèmes.

Partout dans le monde, nous sommes témoins de la puissance de cette approche. Lorsque les nations progressent en matière de droits de l'Homme, les progrès en matière de développement suivent rapidement.

L'appel à l'action du Secrétaire général sur les droits de l'Homme nous rappelle notre responsabilité commune de défendre les droits et la dignité de tous.

Alors que vous vous lancez dans ce quatrième Examen Périodique Universel, je demande aux États membres de se souvenir également des progrès communs qui nous attendent lorsque nous le ferons.

Je vous remercie.

M. Roberto VALENT,
Directeur Régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes,
Bureau des Nations Unies de Coordination des activités de développement

Au nom du Bureau de coordination du développement des Nations Unies, je tiens à remercier les organisateurs pour l'invitation et l'opportunité de prendre la parole lors de cet important séminaire. Je me sens honoré de partager cet espace avec des panélistes aussi distingués. C'est un excellent moment pour mener un tel séminaire, compte tenu de la fin du troisième cycle de l'EPU et avant le quatrième cycle en novembre 2022.

Je félicite également les États membres et le HCDH pour les réalisations remarquables depuis la création du mécanisme de l'EPU par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2006. Nous espérons que le séminaire d'aujourd'hui permettra l'échange de bonnes pratiques et de leçons apprises et proposera des recommandations concrètes sur la voie à suivre, en particulier sur le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de l'EPU au niveau des pays. Le président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, Federico Villegas, a été clair sur l'importance de l'utilisation de l'EPU et de ses recommandations.

En mai 2022, le rapport du BCAD à l'ECOSOC sur les activités opérationnelles de l'ONU pour la coopération internationale au développement a souligné la nécessité de redoubler d'efforts en matière d'intégration des droits de l'Homme dans notre travail de base pour répondre aux attentes des États membres dans le cadre de l'Examen quadriennal complet de 2020. Les États membres attendent de nous que nous les aidions à respecter leurs obligations et engagements en matière de droits de l'Homme. Le webinaire d'aujourd'hui est une nouvelle occasion d'améliorer notre compréhension et notre analyse des droits de l'Homme dans le cadre de notre travail et de mieux connaître l'EPU, l'un des principaux mécanismes de protection des droits de l'Homme, qui permet de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations du pays.

L'Appel à l'action pour les droits de l'Homme représente la profonde conviction du Secrétaire général que les droits de l'Homme sont un des trois piliers de l'ONU et que notre action doit placer la dignité humaine au cœur de notre travail.

Un tel engagement transversal, en commençant par une analyse conjointe centrée sur les droits de l'Homme à l'aide des recommandations de l'EPU, nous permet d'identifier les points d'entrée et les actions à travers lesquels nous pouvons résoudre les problèmes multiples auxquels nous sommes confrontés.

Je suis heureux de reconnaître le partenariat de longue date que le BCAD entretient avec le HCDH, en particulier pour maximiser l'utilisation de l'EPU en tant qu'outil d'engagement central dans l'approche des droits de l'Homme au niveau des pays des Nations Unies, à partir de la

décision 46 du Comité exécutif en 2019 pour le développement [des orientations pratiques de l'EPU](#) en août 2020 dans le cadre de l'appel à l'action du SG des Nations Unies pour les droits de l'Homme, y compris l'archivage des bonnes pratiques des Nations Unies dans la récente publication : [Comment l'Examen périodique universel soutient le développement durable](#). Je vous invite à consulter cette publication qui présente les expériences des pays et à vous inspirer des réussites collectives.

Le BCAD suit chaque année les progrès des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de leur engagement aux mécanismes des droits de l'Homme grâce à la réalisation annuelle des enquêtes ONU INFO. En 2018, sur les 130 équipes de pays des Nations Unies répondant à la question de l'enquête annuelle sur la liaison et l'utilisation des recommandations de l'EPU dans leur analyse commune de pays (CCA), 71 l'ont fait ainsi que 83 dans leur PNUAD/Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies. En 2021, l'utilisation des recommandations de l'EPU dans le CCA était de 112 et 99 dans les cadres de coopération. Et dans [le rapport annuel 2021 du Fonds pour l'intégration des droits de l'Homme](#) (page 27), leur analyse a indiqué que les équipes de pays des Nations Unies qui disposent de conseillers en droits de l'Homme (HRA), utilisent systématiquement les recommandations de l'EPU dans leurs CCA et leurs Plan-cadres de coopération.

Je vous encourage, vous et vos équipes, à utiliser [le portail de connaissances ODD sur les droits de l'Homme et à ne laisser personne de côté](#) pour obtenir davantage d'informations thématiques et des connaissances qui soutiendront vos efforts pour maximiser l'utilisation des mécanismes des droits de l'Homme.

Le quatrième cycle de l'EPU en novembre 2022 est axé sur la mise en œuvre des recommandations reçues et acceptées par l'État. Le rôle des coordonnateurs résidents et de l'ensemble du système des Nations Unies devient encore plus pertinent pour maximiser l'utilisation de ce mécanisme des droits de l'Homme comme point d'entrée pour les politiques et l'action nationale relative aux droits de l'Homme.

Et conformément à la priorité du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de renforcer le soutien aux équipes de pays des Nations Unies sur les EPU et à l'appel de notre programme commun pour un contrat social renouvelé ancré dans les droits de l'Homme, les bureaux régionaux du BCAD ont travaillé avec le secrétariat de l'EPU pour être disponibles pour des dialogues précoces avec les coordonnateurs résidents des pays prochainement examinés en vue du quatrième cycle. Le Gabon, la Tunisie et le Maroc sont quelques pays africains qui ont récemment participé à cette série de dialogues.

En conclusion, vous pouvez compter sur le BCAD et les autres entités des Nations Unies qui sont membres de divers réseaux interinstitutionnels au niveau des sièges et au niveau régional pour vous soutenir dans cet important parcours de collaboration.

M. Gianni MAGAZZENI,
Chef de la Branche Examen Périodique Universel,
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Excellences ;
Distingués représentants ;
Collègues et amis,

Je suis très heureux de m'adresser à vous, au nom du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, pour le suivi du 5^{ème} Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel que nous avons organisé à Dakar il y a 4 ans, avec notre partenaire privilégié, l'Organisation Internationale de la Francophonie. Notre nouvelle feuille de route pour l'année 2022, récemment signée, considère la tenue de ce séminaire comme l'une des activités les plus importantes. Il est également très important pour nous de nous réunir ici au Palais des Nations, une fois de plus en présentiel, et dans la salle de conférence où siège le Conseil des droits de l'Homme et où les États et autres parties prenantes délibèrent sur les actions visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'Homme et à soutenir les efforts des États pour assurer la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits de l'Homme.

L'EPU est au cœur des efforts visant à incorporer les normes internationales des droits de l'Homme dans l'ordonnancement juridique interne et les traduire en lois et politiques publiques cohérentes au niveau national. Il en est ainsi parce que les États se sont approprié le processus de l'EPU et prennent des décisions souveraines, au titre du point 6 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'Homme - sur les recommandations qu'ils soutiennent, accordant ainsi la priorité à l'action au cours des cinq prochaines années. L'EPU appuie son contenu sur le travail d'experts indépendants, membres des organes de traités et des titulaires de mandat des procédures spéciales ainsi que sur les recommandations faites par le HCDH et l'ensemble du système des Nations Unies. La contribution essentielle des mécanismes régionaux des droits de l'Homme, des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et des ONG garantit que les examens incluent toutes les préoccupations en matière de protection des droits de l'Homme.

Depuis Dakar et tout au long du 3^{ème} cycle de l'EPU, de nouveaux outils ont été développés par le HCDH pour faciliter la mise en œuvre des recommandations par les États et le plaidoyer par les autres parties prenantes. En effet, nous avons de plus en plus forgé des partenariats, encouragé les consultations au niveau national, au sein des ministères et avec toutes les branches gouvernementales, avec les gouvernements locaux et régionaux et la société civile, et encouragé le soutien croissant de l'ensemble du système des Nations Unies, sous la direction du Coordonnateur Résident. C'est en grande partie le résultat de l'appel à l'action pour les droits de l'Homme du Secrétaire général et des guides pratiques de l'EPU qui en ont résulté et qui visent à aider les chefs des bureaux des Nations Unies dans le monde entier à tirer le meilleur parti du mécanisme de l'EPU et à garantir qu'au moins les recommandations de l'EPU acceptées par les

États soient, autant que possible intégrés dans les plans-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec le soutien de chaque entité des Nations Unies conformément à son mandat spécifique.

Alors que nous venons de conclure l'atelier sur le renforcement des capacités des parlementaires des États membres de l'OIF dans le processus de l'EPU, permettez-moi de souligner l'importance de leur rôle par rapport aux nombreuses recommandations nécessitant des réformes législatives. Les parlements sont des acteurs clé pour la promotion des droits de l'Homme, notamment par leur fonction de contrôle et par leur engagement accru auprès des mécanismes des droits de l'Homme. Les parlements seront essentiels pour assurer un lien indispensable entre les niveaux international et national des droits de l'Homme et surtout la mise en œuvre des recommandations qui relèvent du pouvoir législatif.

Alors que nous examinons ce qui peut être fait de plus pour répondre aux attentes des États membres en pleine conformité avec la résolution établissant l'EPU, le prochain cycle mettra l'accent encore plus sur la mise en œuvre des recommandations. À cette fin, un rôle plus robuste pour les mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi qui bénéficient d'un soutien politique au plus haut niveau, l'élaboration d'un plus grand nombre de plans d'action nationaux pour les droits de l'Homme, intégrés aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et un partenariat impliquant les gouvernements, la communauté internationale et l'ensemble du système des Nations Unies sont clairement nécessaires.

Le rôle des acteurs du système judiciaire dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU doit être renforcé. Le rôle et le plaidoyer des mécanismes régionaux des droits de l'Homme, des INDH et des ONG sont également essentiels et ils doivent avoir plus d'espace, avec une tolérance zéro pour tout cas de représailles. L'élaboration d'un rapport à mi-parcours par le Gouvernement, le système des Nations Unies dans le pays et toutes les autres parties prenantes nationales doit être encouragé. Le lien entre la coopération au service du développement et la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU doit être renforcé au niveau multilatéral et bilatéral.

Les temps difficiles dans lesquels nous vivons, avec de nombreux défis émergents pour les droits de l'Homme, exigent plus que jamais un lien fort entre le niveau international et national. Tout ce que nous faisons dans cette salle de conférence doit avoir un impact significatif sur le système national de protection et donc sur la vie des personnes – en particulier les groupes les plus vulnérables. Au HCDH, nous attendons avec intérêt le retour d'expérience des États et des autres parties prenantes sur le 3^{ème} cycle de l'EPU et leurs suggestions pour assurer une meilleure mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme, qui représente tant d'espoir pour « promouvoir et encourager le respect des droits de l'Homme pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » et ainsi contribué à la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.

Discours de clôture

Mme Léonie GUERLAY,
Directrice A.i de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique,
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mes regrets de ne pas être parmi vous à l'occasion de cet important événement. Je vous parle depuis le siège de l'Organisation à Paris, mais disons que la crise sanitaire à cela de positif dans la mesure où elle a rendu possible, fluide et presque systématique le suivi de réunions à distance. J'ai ainsi pu assister à certains de vos débats et j'ai pu apprécier l'acuité et la richesse de vos échanges.

À la suite de la lecture de ces 24 recommandations principales, structurées autour de 5 grandes thématiques, nous sommes donc parvenus au terme de ce 6^{ème} séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel (EPU). Je tiens tout d'abord à remercier, au nom de la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), notre partenaire stratégique, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, avec qui nous avons coorganisé cet événement et qui a accueilli nos travaux dans cette salle historique du Palais des Nations à Genève.

Après les deux séminaires de Rabat, puis ceux organisés à Tunis, à Chisinau et à Dakar, le 6^e séminaire francophone, qui s'achève aujourd'hui, constitue une nouvelle preuve du dynamisme et du caractère novateur de ce forum régulier d'échanges de bonnes pratiques, de réflexion et de concertation dans l'espace francophone.

Comme nous l'avons rappelé, au cours de ces deux journées, les séminaires francophones sur l'EPU répondent à une demande des États membres de la Francophonie. Ils ont en effet souhaité disposer d'un espace d'échanges pour découvrir - puis enrichir de leurs analyses et recommandations - ce nouveau mécanisme de l'Examen Périodique Universel créé en 2008.

Nous avons organisé ce 6^{ème} séminaire à la veille du lancement du 4^{ème} cycle de l'EPU. Les retours d'expériences de certains États francophones, évoqués hier, lors de la session 1, ont mis en lumière les avancées et les obstacles rencontrés au niveau national par la mise en œuvre de ce mécanisme onusien ambitieux qui vise à l'amélioration de l'ensemble des droits de l'Homme sur le terrain.

Ce programme est ambitieux, mais il s'est donné les moyens de sa réussite, car il repose sur une approche inclusive de toutes les parties prenantes et nous l'avons vu au cours ces journées

qu'elles soient : les autorités étatiques, les parlementaires, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et la société civile notamment.

L'importance et la richesse de l'apport de ces parties prenantes ont été mises en lumière ce matin aussi, lors de la session 2.

Vous avez notamment abordé le rôle des parlementaires, rouage essentiel de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

L'inclusion des parlementaires dans le mécanisme de l'EPU a constitué l'une des priorités de l'action menée par la Francophonie au cours des quatre dernières années. Cette action a été menée en partenariat avec le HCDH, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Union interparlementaire. C'est en effet tous ensemble que nous avons organisé quatre ateliers de sensibilisation qui ont réuni des parlementaires de l'ensemble du monde francophone. Ces ateliers, dont le dernier s'est tenu hier et avant-hier dans cette même salle, répondait d'ailleurs à l'une des recommandations émises lors du 5^e séminaire francophone sur l'EPU de Dakar en 2018.

Les Institutions Nationales des Droits de l'Homme et les organisations de la société civile jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre sur le terrain des recommandations issues de l'EPU. L'OIF soutient, dans de nombreux États, l'implication de ces acteurs clé, et nous avons entendu, ce matin, des exemples des avancées obtenues et des défis auxquels les INDH et les OSC sont confrontées afin de jouer pleinement le rôle qui leur est confié dans le cadre de l'EPU.

L'inclusivité de l'EPU implique également une solidarité entre États examinateurs et États examinés, et notamment une solidarité entre le Nord et le Sud, mais aussi entre États du Sud en termes de partages de bonnes pratiques et d'expériences réussies. La session 3 de cette après-midi nous a ainsi permis de souligner l'importance des partenaires techniques. Il ressort un besoin fort de leur rôle qui doit s'accroître dans le cadre du 4^e cycle de l'EPU. Ainsi, un État examinateur qui fait une recommandation à un pair examiné devrait avoir une obligation morale d'appuyer la mise en œuvre de l'action recommandée sur le terrain. La solidarité – valeur socle de la Francophonie - doit également se manifester au niveau des organisations internationales.

Je tiens également à saluer le rôle joué par le Fonds de contribution volontaire sur l'EPU, qui vise à proposer une assistance financière et technique aux États, en particulier aux pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement afin de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU. Les acquis et potentialités de ce Fonds ont été examinés cet après-midi. La Francophonie salue cette initiative importante de solidarité internationale.

Ce 6^{ème} séminaire a enfin donné lieu à des recommandations que nous allons examiner avec soin avec notre partenaire du HCDH, et nous nous efforcerons, dans la mesure de nos moyens, de contribuer à la mise en œuvre de certaines de ces recommandations afin de renforcer le mécanisme de l'EPU au cours du 4^{ème} cycle.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Examen Périodique Universel a obtenu, au cours de ses trois premiers cycles, des succès inimaginables au moment de sa création. L'ensemble des 193 États membres des Nations unies se sont pliés à cet exercice, dans les mêmes conditions d'égalité et de transparence et ont rendu leurs rapports dans les délais prévus. Un nombre important de recommandations ont été mises en œuvre ou ont commencé à être mises en œuvre.

Le 4^e cycle devra confirmer et amplifier ces acquis. Mais l'EPU ne se résume pas à un exercice formel. Il s'est fixé un objectif pratique et quantifiable. Il s'agit d'améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain, tous les droits Humains, les droits civils et politiques aussi bien que les droits économiques, sociaux et culturels.

Il faudra pour cela, comme nous l'avons vu, que chacune des parties prenantes joue pleinement son rôle et soit dotée des moyens pour le faire.

En amont du processus, il faut tout d'abord que les États examinateurs formulent des recommandations précises, pratiques, constructives, réalistes et réalisables.

Ces recommandations devraient aller de pair avec les moyens alloués par les États examinateurs pour aider l'État examiné à mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU lorsque l'État concerné ne dispose pas de moyens pour le faire. Cela pose la question de la solidarité internationale afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le renforcement des capacités et l'assistance technique et financière, tant Nord-Sud que Sud-Sud.

En ce qui concerne la mise en œuvre, la réussite de l'EPU repose sur l'existence de mécanismes nationaux permanents d'élaboration des rapports et de suivi, condition essentielle d'une mise en œuvre progressive et réussie des recommandations. Ce suivi doit reposer sur des critères et une évaluation claire et publiquement diffusée.

Il faut enfin assurer et consolider l'implication des autres parties prenantes, en particulier les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et les organisations de la société civile, en tant que partenaires de l'État dans le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de l'EPU.

C'est grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes et à l'approfondissement de la coopération entre tous ces acteurs que nous pourrons tous ensemble, au cours du 4^e cycle, consolider le mécanisme de l'Examen Périodique Universel et, au-delà, les principes clé d'universalité, de coopération, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de traitement égal de tous les États.

Je vous remercie.

M. Mahamane CISSE-GOURO,
Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'Homme et des
instruments relatifs aux droits de l'Homme,
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Excellences,
Distingué(e)s participants et participantes,
Mesdames et messieurs,
Chers Collègues.

Nous voilà à la fin de deux jours de réflexion et d'échange sur le mécanisme l'Examen périodique universel.

Permettez-moi d'emblée d'adresser à vous tous et toutes, au nom du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, et en mon nom propre, mes sincères remerciements pour votre participation effective et active à cet événement. L'intérêt que vous avez porté aux thèmes développés et la qualité de vos interventions ont été à la hauteur de nos attentes. Je tiens également à remercier, tout particulièrement, les intervenants pour leurs exposés d'une grande qualité et qui ont animé les deux jours d'échanges.

Permettez-moi, au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, de remercier très sincèrement l'OIF notre partenaire privilégié et stratégique avec lequel nous cheminons, depuis de longues années, sur des questions de droits de l'Homme, en général, et sur l'Examen Périodique Universel, en particulier.

Les discussions modérées par les Ambassadeurs, à qui j'adresse nos sincères remerciements, ont atteint un degré élevé d'interaction entre les panélistes et les participants sur le bilan du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel, à l'aune des expériences nationales, ainsi que sur les pistes d'actions envisageables en vue du renforcement du 4^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel.

Je retiens quelques grands éléments de ces journées de débat. Ce ne sont pas les seuls, mais ils sont des prérequis essentiels.

Premièrement, que l'EPU, étant d'abord un processus intergouvernemental, accorde un rôle de premier plan aux États dans l'appropriation nationale et dans la mise en œuvre des recommandations. Ceci a été amplement démontré lors de la première session du séminaire consacrée au retour d'expérience des États membres sur le 3^{ème} cycle.

Deuxièmement, vous aussi avez souligné que la mise en place par les états d'un Comité national de coordination permanent, bénéficiant d'un soutien politique au plus haut niveau et des moyens nécessaires à son fonctionnement, demeure une bonne pratique essentielle à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique universel, et que ceci devra être réaffirmé dans la perspective du 4^{ème} cycle.

Troisièmement, le renforcement des relations entre les mécanismes nationaux d'établissement des rapports et de suivi avec les appareils législatifs et judiciaires, à travers la participation active des parlementaires et des acteurs judiciaires dans le Comité de suivi.

Quatrièmement, la nécessité de renforcer les capacités des acteurs du système judiciaire dans le processus de l'EPU, en soulignant l'importance de l'accès à la justice dans la protection juridique des droits de l'Homme, dans le but d'établir une collaboration effective avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme.

Cinquièmement, le rôle des parties prenantes telles que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme, la société civile et les organisations régionales des droits de l'Homme, a été aussi examiné, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats techniques et financiers en vue de la mise en œuvre des recommandations émanant de l'Examen Périodique Universel.

Aussi, je note avec intérêt la recommandation formulée par le séminaire sur la limitation du nombre de recommandations, et de leur caractère répétitif, et une plus grande focalisation sur la qualité et non la quantité des recommandations, ainsi que la nécessité de mettre l'accent, au 4^{ème} cycle, sur une analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations acceptées par les États.

Enfin, l'appel lancé par les participants de ce séminaire au renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, et en particulier de son service en charge de l'Examen périodique Universel qui sert de Secrétariat au groupe de travail sur l'EPU, et ses bureaux sur le terrain afin qu'ils puissent répondre aux demandes de plus en plus nombreuses en matière d'assistance technique dans la préparation et le suivi de l'Examen périodique Universel provenant des états.

Distingué(e)s participants et participantes, Mesdames et Messieurs. Notre souhait le plus cher est que ce séminaire facilite la préparation des États, et des autres parties prenantes, pour le 4^{ème} cycle de l'EPU, qui débutera au mois de novembre. Et je voudrais ici renouveler la disponibilité du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, dans le cadre de son mandat et dans la limite de ces moyens, à accompagner les États dans leur noble tâche de protection et promotion des droits de l'Homme.

Sur ces quelques mots, je souhaite à chacun et à chacune un bon retour dans vos foyers et sur vos lieux de travail respectifs.

Je remercie votre aimable attention.

Liste des participants

ÉTATS

Belgique

M. Tom Neijens, Mission permanente de la Belgique à Genève

M. Khalil Aouasti, Parlement fédéral belge, Bruxelles

Mme Latifa Gahouchi, Parlement fédéral belge, Charleroi

Bulgarie

M. Yuri Borissov Sterk, Mission permanente de la Bulgarie à Genève

Burkina Faso

Mme Eliane Ouattara Yameogo, Mission permanente de la Burkina Faso à Genève

Cameroun

M. Vincent de Paul Emah Etoundi, Parlement

M. Pierre Flambeau Ngayap, Sénat, Yaoundé

France

M. Jérôme Bonnafont, Mission permanente de la France à Genève

Mme Aurélie Bellon, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

M. Bruno Fuchs, Assemblée Nationale, Paris

Gabon

Mme Mireille Sarah Nzenze, Mission permanente du Gabon à Genève

Grèce

Mme Eirini Kasimati, Parlement hellénique, Athènes

M. Vasileios Nikolaos Ypsilantis, Parlement hellénique, Athènes

Mme Charikleia Karagiannidou, Parlement hellénique Athènes

Mme Crysanthi Papapavlou, Parlement hellénique, Athènes

Guinée Équatoriale

M. Manuel Mba Nchama, ministère de la Justice, Malabo

M. Juan Carlos Obiang Nsue Eyui, Parlement, Malabo

Haïti

M. Justin Viard, Mission permanente d'Haïti à Genève

M. Edward Bercy, Croix Des Bouquets

M. Lambert Joseph, Sénat, Port-au-Prince

M. Jean marie Ralph Fethiere, Sénat, Port-au-Prince

Mr. Rony Celestin, Sénat, Hinche

Laos

M. Bounnalith Southichak, Mission permanente du Laos à Genève

Liban

M. Salim Baddoura, Mission permanente du Liban à Genève

Mme Inaya Ezzeddine, Commission parlementaire des droits de la femme et de l'enfant, Beyrouth

M. Michel Moussa, Commission parlementaire des droits de l'Homme, Beyrouth

Luxembourg

Marc Bichler, Mission permanente du Luxembourg à Genève

Maroc

M. Omar Zniber, Mission permanente du Maroc à Genève

Maurice

M. Anjiv Ramdhany, Assemblée Nationale, Goodlands

Mme Eileen Karen Lee Chin Foo Kune Bacha, Assemblée Nationale, Port Louis

M. Vyashil Saccaram, Staff, Vacoas

Mauritanie

M. Mohamed El Habib Bal, Mission permanente de la Mauritanie à Genève

Niger

M. Laouali Labo, Mission permanente du Niger à Genève

M. Moutari Kalla, Assemblée Nationale, Niamey

M. Hachimou Ibrah, Assemblée Nationale, Région de Zinder

République démocratique du Congo

M. Paul Empole Losoko Efambe, Mission permanente de la République démocratique du Congo à Genève

Christelle Mukongo Vuanga, Commission des Droits de l'Homme à l'Assemblée nationale, Kinshasa

République de Moldavie

M. Adrian Belii, Parlement, Chisinau

Mme Marcela Adam, Parlement, Ialoveni

Royaume du Cambodge

M. Sokkhoeurn An, Mission permanente du Royaume du Cambodge à Genève

M. Leat Yim, Phnom Penh

M. Rithea Sarun, Phnom Penh

Mme Saphoeum Sun, Phnom Penh

Mme Sowathary Dith, Phnom Penh

Rwanda

Mme Veneranda nyirahirwa, Parlement, Kigali

M. Lambert Dushimimana, Parlement, Kigali

Seychelles

M. Philip Constantin Monthly, National Assembly, De Quincy

M. Wallace Cosgrow, National Assembly, De Quincy

Togo

M. Kanyi Folivi, Mission permanente du Togo à Genève

M. Tetou Torou Doufelgou, Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, Lomé

Mme Yobate Kolani épouse Bakali, Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, Lomé

Mme Massoubayo P'niwè Patchali, Lomé

INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

Alliance mondiale des INDH (GANHRI)

Mme Katharina Rose, Genève

Commission des droits de l'Homme du Cameroun

M. Gabriel James Mouangue B Kobila, Yaounde

Commission nationale des droits de l'Homme de la République Démocratique du Congo

M. Mwamba Mushikonke Mwamus, Kinshasa

Mme Chantal Nembunzu Tindane, Kinshasa

Mme Véronique Ometuku Mwamba, Kinshasa

Commission nationale des droits de l'Homme du Mali

M. Aguibou Bouare, Bamako

M. Zoumana Diarra, Secrétaire Général, Bamako

Commission nationale des droits de l'Homme au Maroc

Mme Malak Benseghir, Rabat

Commission nationale des droits de l'Homme de Mauritanie

M. Ahmed Salem Bouhoubeyni, Nouakchott

Commission nationale des droits de l'Homme du Togo

Mme Jacqueline Atitso, Lomé

Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire

Mme Namizata Sangare Née Meite, Abidjan

Institut danois des droits de l'Homme

M. Sebastien Lorion, Copenhague

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Conseil de l'Europe

M. Nicola Daniele Cangemi, Département Droits de l'Homme, Strasbourg

OSCE

M. Jacob Andreas Bonnevie, Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, Varsovie

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

M. Mahamane Cisse-Gouro, Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'Homme et des instruments relatifs aux droits de l'Homme, Genève

M. Gianni Magazzeni, Branche Examen périodique universel (HCDH), Genève

Mme Élisabeth Da Costa, United Nations Resident Coordinator Office (RCO), Bissau

M. Stephen Jackson, Bureau du Coordonnateur Résident Kenya, Nairobi

Union Interparlementaire (UIP)

M. Akiyo Afouda, Genève

M. Rogier Huizenga, Le Grand-saconnex

M. Ilya Novikov, Genève

OIF

M. Georges Nakseu Nguefang, Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève

M. Bakary Bamba, Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève

Mme Léonie Guerlay, Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique, Organisation Internationale de la Francophonie

M. Salvatore Sagues, Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique, Organisation Internationale de la Francophonie

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE et AUTRES

Centre pour les droits civils et politiques

M. Patrick Mutzenberg, Genève

Ieda relief

M. Norbert Baya, Kisangani

Réseau évaluation et développement - Red

Mr. Ibrahima Yves Ghislain Tchouante, Coordinator, Dakar

UPR Info

Mme Laura Sinner, Genève

AUTRES

Assemblée Parlementaire de la Francophonie

M. Jean Baptiste Leguen, Conseiller, Gentilly

